

Glossaire DIMONA

Mise à jour de la version

Version: 2011/4

Date de publication: 24/11/2011

Date de mise en production: 01/01/2012

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

90373 - Déclaration Dimona IN

01017 - NOMBRE DE JOURS PLANIFIÉS

90378 - Déclaration Dimona de modification

01017 - NOMBRE DE JOURS PLANIFIÉS

Annexe

5 - Liste des codes pays

11 - Identification du formulaire

DIMONA - Introduction

Version: 2011/4

Date de publication:

24/11/2011

L'introduction est modifiée

Contenu de l'introduction: 



IntroDimona2011_4FR.pdf



Dimona New

Introduction



Contenu

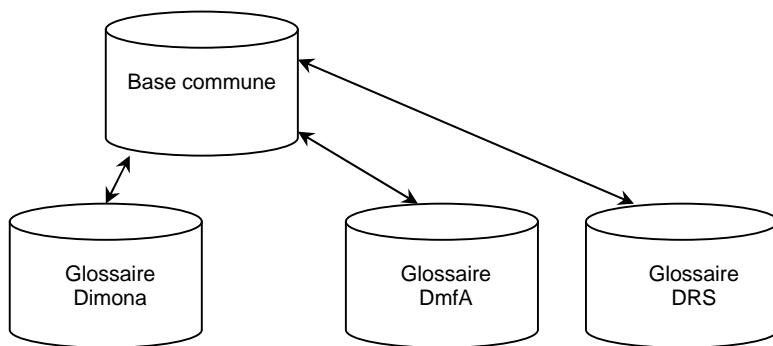
1	UTILISATION DES GLOSSAIRES.....	3
1.1	PRINCIPES	3
1.2	CONTENU.....	3
2	FLUX DIMONA	7
2.1	APERÇU	7
2.2	NOM DES FICHIERS.....	7
3	ACCUSÉ DE RÉCEPTION TECHNIQUE (ACRF).....	11
3.1	INTRODUCTION	11
3.2	CONTENU.....	11
4	GLOSSAIRE DIMONA	12
4.1	INTRODUCTION	12
4.2	FORMULAIRE	12
4.3	RÉFÉRENCES.....	13
4.4	DIMONA IN	14
4.5	DIMONA OUT.....	16
4.6	DIMONA DE MODIFICATION.....	17
4.7	DIMONA D'ANNULATION	18
5	NOTIFICATION.....	19
5.1	INTRODUCTION	19
5.2	FORMULAIRE	19
5.3	RÉFÉRENCE DU FICHIER REÇU.....	21
5.4	INFORMATIONS SUR LA RÉCEPTION DU FICHIER	21
5.5	TRAITEMENT DU FORMULAIRE ORIGINAL.....	22
5.6	RÉFÉRENCE(S) DE LA DÉCLARATION.....	23
5.7	IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR.....	23
5.8	PERSONNE PHYSIQUE	24
5.9	RÉFÉRENCE TRAITÉE.....	25
5.10	DONNÉES DE LA PERSONNE DE CONTACT.....	26
5.11	RÉSULTAT DU TRAITEMENT DU FORMULAIRE	27
5.12	RAPPORT DES ANOMALIES	28
5.13	PÉRIODE DIMONA	29
5.14	RAPPORT D'IMPACT SUR LE FICHIER DU PERSONNEL.....	30
5.15	PÉRIODE DIMONA AVANT LA DÉCLARATION.....	32
5.16	PÉRIODE DIMONA APRÈS LA DÉCLARATION	33
6	ANNEXES	34
6.1	APERÇU DES BLOCS ET ZONES DU GLOSSAIRE DIMONA.....	34
6.2	APERÇU DES BLOCS ET ZONES DU GLOSSAIRE NOTIFICATION	36

1 Utilisation des glossaires

1.1 Principes

Un glossaire est un document technique dont le but est d'offrir un support aux expéditeurs lors de la création de messages électroniques, afin qu'ils puissent ensuite être envoyés via un canal batch à l'ONSS(APL).

La philosophie de l'ONSS(APL) est de faire collaborer plusieurs parties sur une base commune à la définition des différents glossaires de l'ONSS(APL) comme illustré ci-dessous :



Les glossaires individuels héritent ici des zones et blocs fonctionnels communs présents dans la base commune mais une information spécifique est ajoutée pour leur domaine d'application. Ce principe s'applique aussi aux annexes, par exemple la liste des codes postaux.

1.2 Contenu

Un glossaire donne donc une description de chaque donnée reprise dans le schéma des données d'une application précise.

Nous opérons une distinction entre les blocs fonctionnels et les zones fonctionnelles. Une zone est une donnée individuelle, comme par exemple la zone « Numéro ONSS » d'un employeur. En revanche, un bloc regroupe plusieurs zones fonctionnelles qui vont ensemble, comme par exemple le bloc « Identification de l'employeur » qui comprend les zones « Numéro ONSS », « Numéro ONSSAPL » et « Numéro d'entreprise ».

Par page, une seule donnée sera décrite, c'est-à-dire un bloc ou une zone. Vous trouverez ci-dessous les rubriques reprises pour un bloc ou une zone dans le glossaire.

1.2.1 Rubriques pour chaque bloc

1.2.1.1 Nom de bloc

Le nom indique le contenu du bloc.

1.2.1.2 Numéro de bloc

Le numéro de bloc (ou numéro d'identification) comporte cinq positions numériques. Grâce à ce numéro, il est possible de référer à chaque donnée de manière univoque.

1.2.1.3 Label XML

Nom de la balise XML tirée du schéma XSD.

1.2.1.4 Description

La description donne une explication plus détaillée du contenu de la zone.

1.2.1.5 Structure

Donne un aperçu des zones reprises dans le bloc (numéro de zone, nom de zone).

1.2.1.6 Bloc lié

Présente un aperçu des blocs avec lesquels le bloc en question est directement lié.

Ex : Pour le glossaire Dimona, le bloc « Formulaire » est lié aux blocs « Référence », « Dimona IN », « Dimona OUT », « Dimona Modification » et « Dimona Annulation ».

1.2.1.7 Présence

La présence d'une donnée dans une zone peut être :

- § Facultative : L'expéditeur est libre de remplir cette zone.
- § Obligatoire si : La zone doit être présente aux conditions citées.
- § Indispensable : Cette zone doit toujours être présente.

1.2.1.8 Cardinalité

Donne de l'information sur le nombre de fois qu'un bloc apparaît.

1.2.1.9 Format

Donne de l'information sur le format auquel la donnée doit satisfaire.

1.2.1.10 Anomalies

Pour chaque bloc, un certain nombre d'anomalies peuvent survenir. Celles-ci sont signalées au moyen d'une description, d'un code erreur et de la gravité de l'erreur.

Le code erreur est composé des 5 positions identifiant la zone où s'est produite l'erreur, suivi du type d'erreur en trois positions. Les deux parties sont séparées par un tiret.

Les erreurs signalées par la lettre B sont des erreurs bloquantes (c'est-à-dire que la déclaration sera rejetée si l'une de ces erreurs est rencontrée). Les erreurs signalées par les lettres NP (non pourcentuelle) sont non comptabilisées et n'entraînent jamais le refus de la déclaration.

Remarque : les erreurs en pourcentage ne surviennent jamais dans les glossaires pour Dimona.

1.2.2 Rubriques pour chaque zone

1.2.2.1 Nom de zone

Le nom indique le contenu de la zone.

1.2.2.2 Numéro de zone

Le numéro de zone (ou numéro d'identification) comporte cinq positions numériques. Grâce à ce numéro, il est possible de référer à chaque donnée de manière univoque.

1.2.2.3 Label XML

Nom de la balise XML tirée du schéma XSD.

1.2.2.4 Description

La description donne une explication plus détaillée du contenu de la zone.

1.2.2.5 Domaine autorisé

Le domaine autorisé spécifie les valeurs autorisées pour la donnée.

Dans cette rubrique, on trouve aussi les références vers les annexes du glossaire.

1.2.2.6 Bloc fonctionnel

Bloc auquel la zone fonctionnelle appartient.

1.2.2.7 Type

Le type indique la nature des caractères autorisés pour une zone : numérique (uniquement des chiffres) ou alphanumérique (chiffres, MAJUSCULES, caractères spéciaux).

1.2.2.8 Longueur

La longueur indiquée est le nombre maximum de caractères qu'une zone peut comporter.

1.2.2.9 Présence

La présence d'une donnée dans un bloc fonctionnel ou un niveau peut être :

- § Facultative : L'expéditeur est libre de remplir cette zone.
- § Obligatoire si : La zone doit être présente aux conditions citées.
- § Indispensable : Cette zone doit toujours être présente.

1.2.2.10 Cardinalité

Donne de l'information sur le nombre de fois qu'une zone apparaît.

1.2.2.11 Format

Donne de l'information sur la caractéristique à laquelle la donnée doit satisfaire.

1.2.2.12 Anomalies

Pour chaque zone, un certain nombre d'anomalies peuvent survenir. Celles-ci sont signalées au moyen d'une description, d'un code erreur et de la gravité de l'erreur.

Le code erreur est composé du numéro de zone (les 5 positions identifiant la zone) où s'est produite l'erreur, suivi du type d'erreur en trois positions. Les deux parties sont séparées par un tiret.

Les erreurs signalées par la lettre B sont des erreurs bloquantes (c'est-à-dire que la déclaration sera rejetée si l'une de ces erreurs est rencontrée). Les erreurs signalées par les lettres NP ne sont pas comptabilisées et n'entraînent jamais le refus de la déclaration.

Remarque : les erreurs en pourcentage ne surviennent jamais dans les glossaires liés à la Dimona.

1.2.3 Abréviations

Les abréviations suivantes sont parfois utilisées dans le glossaire :

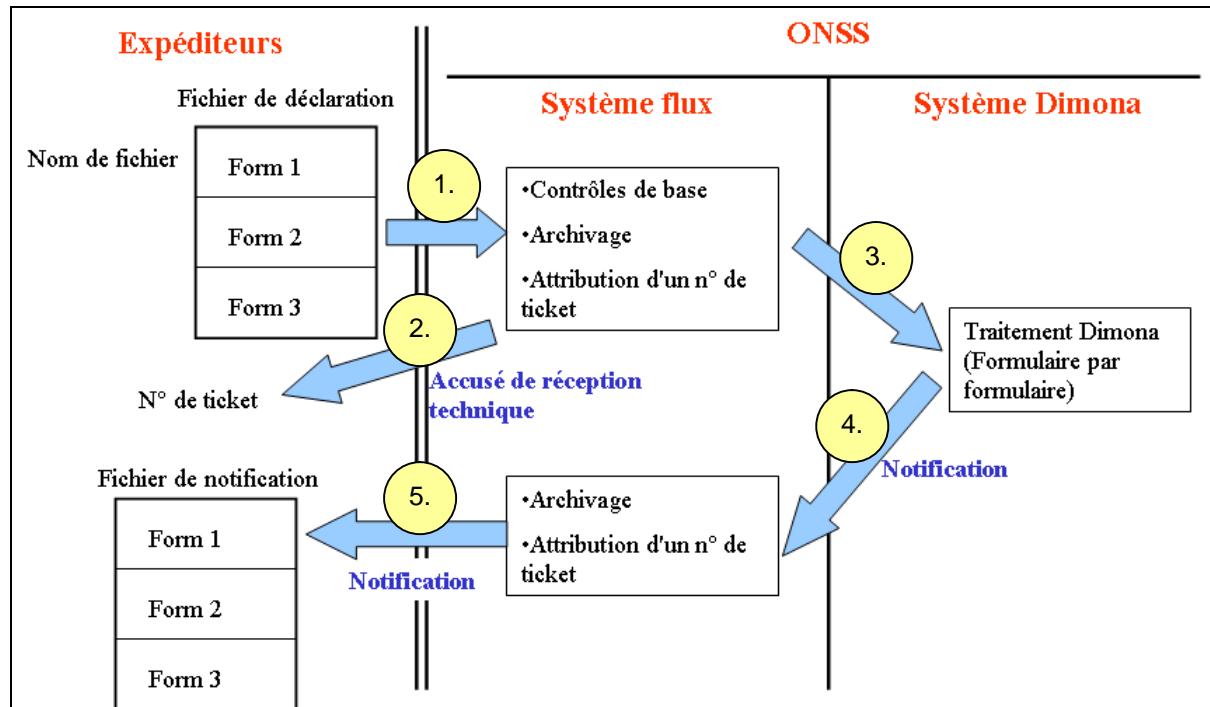
- § AA : les deux derniers chiffres de l'année
- § AAAA : les quatre chiffres de l'année
- § MM : indique le mois [01 ; 12]

-
- § JJ : indique le jour dans le mois [01 ; 31]
 - § JJJ : indique le jour dans l'année [01 ; 366]
 - § X : indique un chiffre ou une lettre prise au hasard (zone alphanumérique)
 - § [1;4] : indique que la donnée a une valeur comprise entre les limites spécifiées (ici les valeurs possibles sont 1, 2, 3 et 4).

2 Flux Dimona

2.1 Aperçu

Le schéma ci-dessous présente un aperçu des échanges dans lesquels les expéditeurs de déclarations Dimona sont impliqués.



1. L'expéditeur place un fichier de déclaration (**DIMN**) dans le folder IN de l'environnement Dimona.

Le système flux de l'ONSS récupère le fichier et exécute quelques contrôles de base (voir plus loin).

2. Le système flux envoie un accusé de réception technique (**ACRF**) à l'expéditeur. Cet accusé de réception contient un numéro de ticket.
3. Si les contrôles de base ont été exécutés avec succès, le système flux transmet l'information au système Dimona.

Le système Dimona effectue les contrôles de forme et de contenu et génère une notification pour chaque déclaration dans le fichier des déclarations. La notification contient le résultat du traitement d'une déclaration.

4. Le fichier de notification (**NOTI**) est envoyé vers le système flux.
5. Le système flux place le fichier de notification dans le folder OUT de l'expéditeur, qui peut alors récupérer le fichier.

2.2 Nom des fichiers

Les paragraphes ci-dessous décrivent comment les noms des fichiers envoyés par ou vers l'expéditeur sont composés.

Le contenu des fichiers est décrit à partir du chapitre 3.

2.2.1 Déclaration Dimona (DIMN)

2.2.1.1 Exemples

FI.DIMN.998033.20080716.00044.R.2.1

FI.DIMN.998033.20080716.00044.R.2.2

FS.DIMN.998033.20080716.00044.R.2.1

FS.DIMN.998033.20080716.00044.R.2.2

GO.DIMN.998033.20080716.00044.R.2

2.2.1.2 Contenu

Première partie du nom

FI : fichier input, à savoir le fichier de déclaration Dimona.

FS : fichier contenant la signature électronique ; est obligatoire lorsqu'un expéditeur externe envoie le fichier via FTP ou MQ-link.

GO : le fichier vide initiant le traitement. Est uniquement présent pour l'envoi via FTP ou MQ-link.

Deuxième partie

Cette partie décrit le contenu du fichier. L'identification « DIMN » indique que le fichier contient des déclarations Dimona.

Troisième partie

Concerne le numéro d'émetteur attribué à l'expéditeur afin d'effectuer ses déclarations Dimona.

Quatrième partie

Concerne la date de création du fichier sous la forme AAAAMMJJ.

Cinquième partie

Concerne un numéro indiquant de manière unique le nom du fichier, par date de création et par environnement.

Sixième partie

« R » signifie que le fichier contient des données réelles devant être traitées dans l'environnement de production.

« T » est utilisé dans tous les autres cas.

Septième partie

Le transfert de fichiers via certains canaux cause parfois des problèmes si le volume des données est important. Il est recommandé de limiter la taille des fichiers à 100MB.

C'est pourquoi il est possible de diviser un fichier en plusieurs parties. Le nombre total de parties est indiqué dans le nom du fichier (7^{ème} partie ; au minimum 1 partie et au maximum 9 parties).

Huitième partie

Contient la partie en question (ex : « 1 » d'un total de 2).

Les différentes parties sont regroupées par le système flux ; ensuite, le résultat de ce regroupement est compressé. Si le résultat de la compression dépasse 95MB, toutes les parties sont refusées et un accusé de réception négatif est envoyé.

2.2.2 Accusé de réception technique (ACRF)

2.2.2.1 Exemples

FO.ACRF.999999.20080716.00044.R

FS.ACRF.999999.20080716.00022.R

GO.ACRF.999999.20080716.00022.R

Remarque : il n'y a qu'un seul ACRF pour plusieurs parties d'un message DIMN.

2.2.2.2 Contenu

Première partie du nom

FO : fichier output, à savoir l'ACRF.

FS : fichier contenant la signature électronique; est uniquement présent si l'envoi s'est fait par FTP ou MQ-link.

GO : le fichier vide initiant l'envoi. Est uniquement présent pour l'envoi via FTP ou MQ-link.

Deuxième partie

Cette partie décrit le contenu du fichier. L'identification « ACRF » indique que le fichier contient l'accusé de réception technique.

Troisième partie

« 999999 » est le numéro d'identification du système flux qui est ici l'expéditeur de l'ACRF.

Parties suivantes

Analognes à 2.2.1.

2.2.3 Notification Dimona (NOTI)

Les notifications Dimona suivent ce qui est d'application pour les DRS et la DmfA.

Pour ces notifications, le numéro d'ordre suit une limite fixée à 99999 pour chaque jour. Vu que le numéro d'ordre est pour le moment commun à Dimona, DmfA et aux DRS, il est possible que cette limite soit dépassée.

Ex. de nom de notification (le numéro d'ordre est indiqué en rouge):

FO.NOTI.999999.20100115.00001.R.1.1

Il a donc été décidé de passer aux hexadécimaux si cette situation apparaît.

Ex.: 0000A suit 99999 : FO.NOTI.999999.20100115.0000A.R.1.1

Afin de ne pas trop impacter les utilisateurs DRS-DmfA – qui ignorent un système hexadécimal – nous proposons de différencier les notifications DRS-DmfA des notifications Dimona via l'usage d'un autre nom. Cette différence permet aux utilisateurs de repérer immédiatement sur la base du nom les notifications DRS-DmfA ou Dimona.

Ex.: le nom d'une notification Dimona devient donc: FO.NOTI.999999.20100115.0000A.R.1.1.DIMN

2.2.3.1 Exemples

FO.NOTI.999999.20080716.00044.R.2.1.DIMN

FO.NOTI.999999.20080716.00044.R.2.2.DIMN

FS.NOTI.999999.20080716.00044.R.2.1.DIMN

FS.NOTI.999999.20080716.00044.R.2.2.DIMN

GO.NOTI.999999.20080716.00044.R.2.DIMN

2.2.3.2 Contenu

Première partie du nom

FO : fichier output, à savoir la Notification.

FS : fichier contenant la signature électronique; est uniquement présent si l'envoi s'est fait par FTP ou MQ-link.

GO : le fichier vide initiant l'envoi. Est uniquement présent pour l'envoi via FTP ou MQ-link.

Deuxième partie

Cette partie décrit le contenu du fichier. L'identification « NOTI » indique que le fichier contient des Notifications.

Troisième partie

« 999999 » est le numéro d'identification du système flux qui est ici l'expéditeur de la notification.

Parties suivantes (4 à 8)

Analogue à 2.2.1.

Dernière partie

Indique qu'il s'agit d'une notification Dimona.

3 Accusé de réception technique (ACRF)

3.1 Introduction

Via l'accusé de réception technique (ACRF), l'expéditeur est informé du statut de réception du fichier de déclaration Dimona (DIMN).

Si le fichier de déclaration n'a pas pu être reçu, l'accusé de réception ne contient que les anomalies détectées. Dans ce cas, les déclarations Dimona ne sont pas traitées. Le fichier de déclaration est refusé en entier.

3.2 Contenu

L'ACRF pour Dimona est utilisé de manière analogue que pour l'application DmfA.

Ceci implique que l'on utilise le même glossaire (voir site portail¹).

On y retrouve entre autres le code résultat après le traitement du fichier par le système flux ainsi que le code d'erreur si le fichier a été rejeté.

La différence entre Dimona et DmfA se situe dans le nombre de contrôles effectués par le système flux sur un fichier de déclaration.

Pour Dimona, les contrôles de base du système flux se limitent à un minimum, alors que dans la DmfA, il existe des contrôles supplémentaires (par exemple l'identification de l'employeur fait partie des contrôles du système flux).

Les contrôles suivants sont prévus pour la Dimona :

- § Vérification de l'exactitude du nom du fichier (doit respecter certaines normes)
- § Vérification du format correct du fichier XML (via un fichier XSD de base)
 - Balises XML fermées
 - Structure du schéma correcte

Si une erreur survient lors des contrôles de base ci-dessus, le fichier entier sera rejeté. Le fichier est cependant archivé et l'expéditeur reçoit un numéro de ticket (pour le suivi). Dans les autres cas, le fichier est transféré vers le système Dimona et le traitement se fait déclaration par déclaration (ou en d'autres termes par formulaire).

¹ Pour plus d'infos sur le glossaire ACRF, nous vous renvoyons au site portail : https://www.socialsecurity.be/portail/glossaires/acr.nsf/Web/Glossary_Home_NI

4 Glossaire DIMONA

4.1 Introduction

Ce glossaire doit être utilisé pour la création des messages « DIMN ».

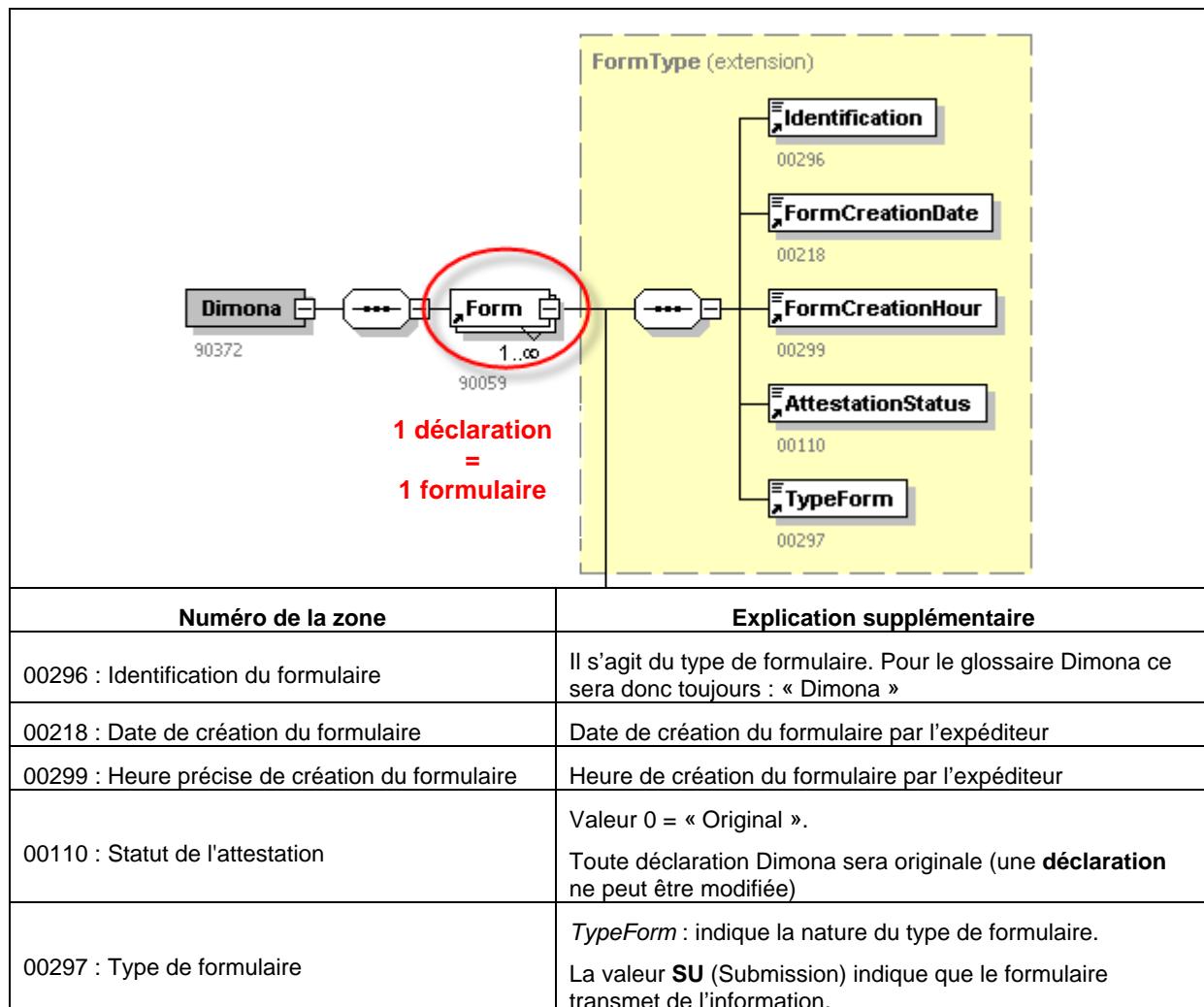
Toute l'information comprise dans ce message est introduite par l'expéditeur. Ainsi, l'expéditeur saisira la date de création du formulaire, qui sera peut-être différente du moment de réception réel du message envoyé à l'ONSS.

L'élément root du glossaire Dimona s'appelle « Dimona ».

4.2 Formulaire

Un formulaire correspond à une et une seule déclaration. Comme illustré ci-dessous, un fichier de déclaration peut contenir plusieurs formulaires ou déclarations individuelles.

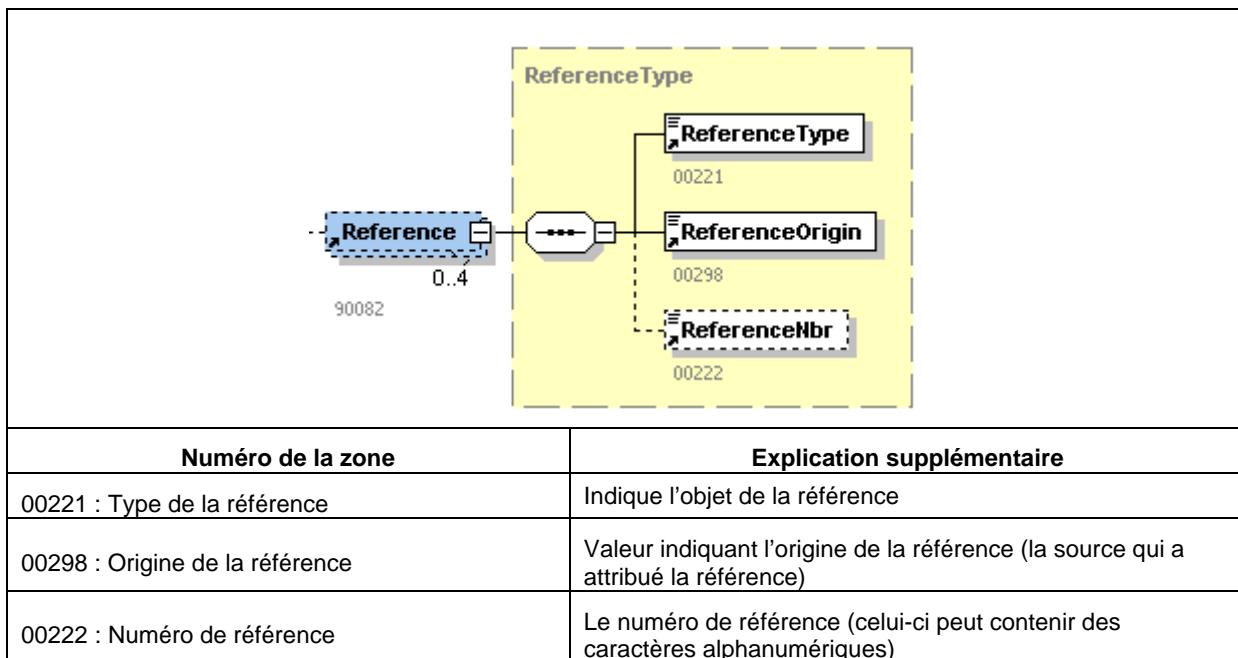
Un fichier de déclaration peut contenir des déclarations tant pour l'ONSS que pour l'ONSS APL.



4.3 Références

Il s'agit des références relatives à un formulaire.

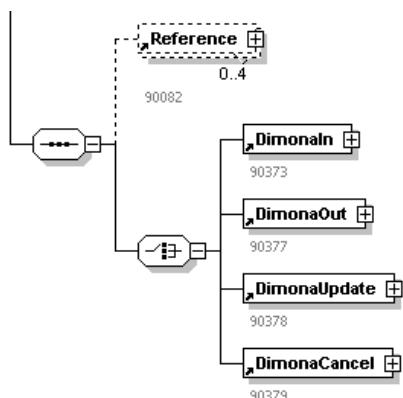
L'expéditeur peut introduire jusqu'à 4 références dans sa déclaration.



Pour Dimona, les types de référence suivants sont autorisés :

- Type 1 = la référence renvoie à ce formulaire. Ceci comprend un commentaire ou une référence interne de l'expéditeur
- Type 6 = la référence renvoie à une déclaration refusée. Peut être utilisée si la déclaration est effectuée dans le but de corriger une déclaration refusée (par exemple un chevauchement)
- Type 7 = la référence renvoie à l'employeur mentionné dans cette déclaration
- Type 8 = la référence renvoie au travailleur mentionné dans cette déclaration

Une fois que ces références ont été introduites, l'information obligatoire pour une déclaration est communiquée. Pour chaque formulaire, l'expéditeur choisit entre 4 types de déclarations, à savoir une Dimona IN, une Dimona OUT, une Dimona de modification ou une Dimona d'annulation.



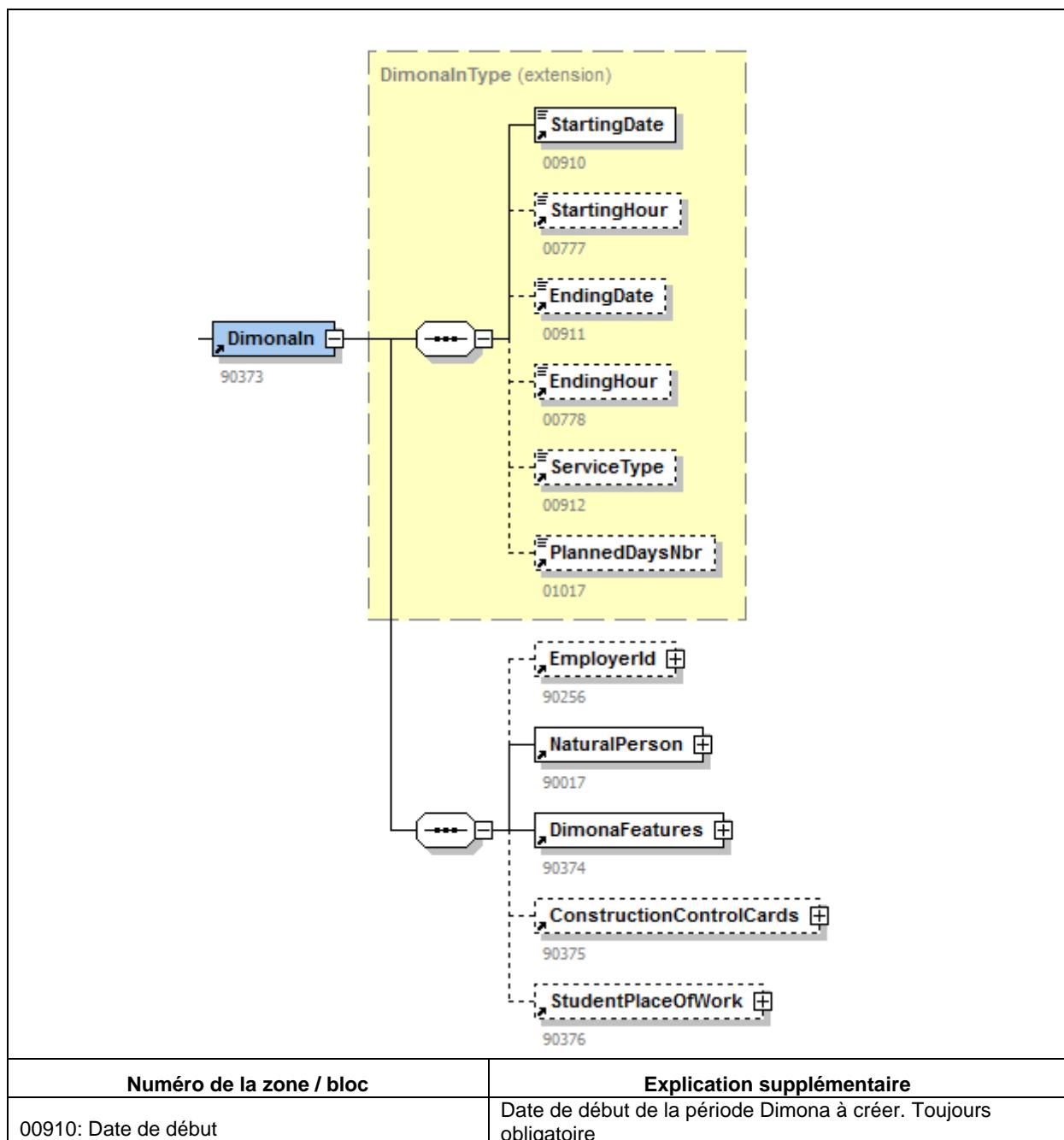
4.4 Dimona In

Via une Dimona IN, l'expéditeur peut créer une nouvelle période Dimona.

Pour cela, il doit identifier l'employeur et le travailleur.

Les dates (heures) de début et de fin sont aussi indiquées. Remarquez que dans certains cas, la date de fin est obligatoire.

Enfin, les caractéristiques de la période Dimona sont mentionnées et, en fonction de ces caractéristiques, de l'information supplémentaire est ajoutée dans certains cas (comme par exemple les cartes C3.2A et le lieu de l'occupation d'un étudiant).

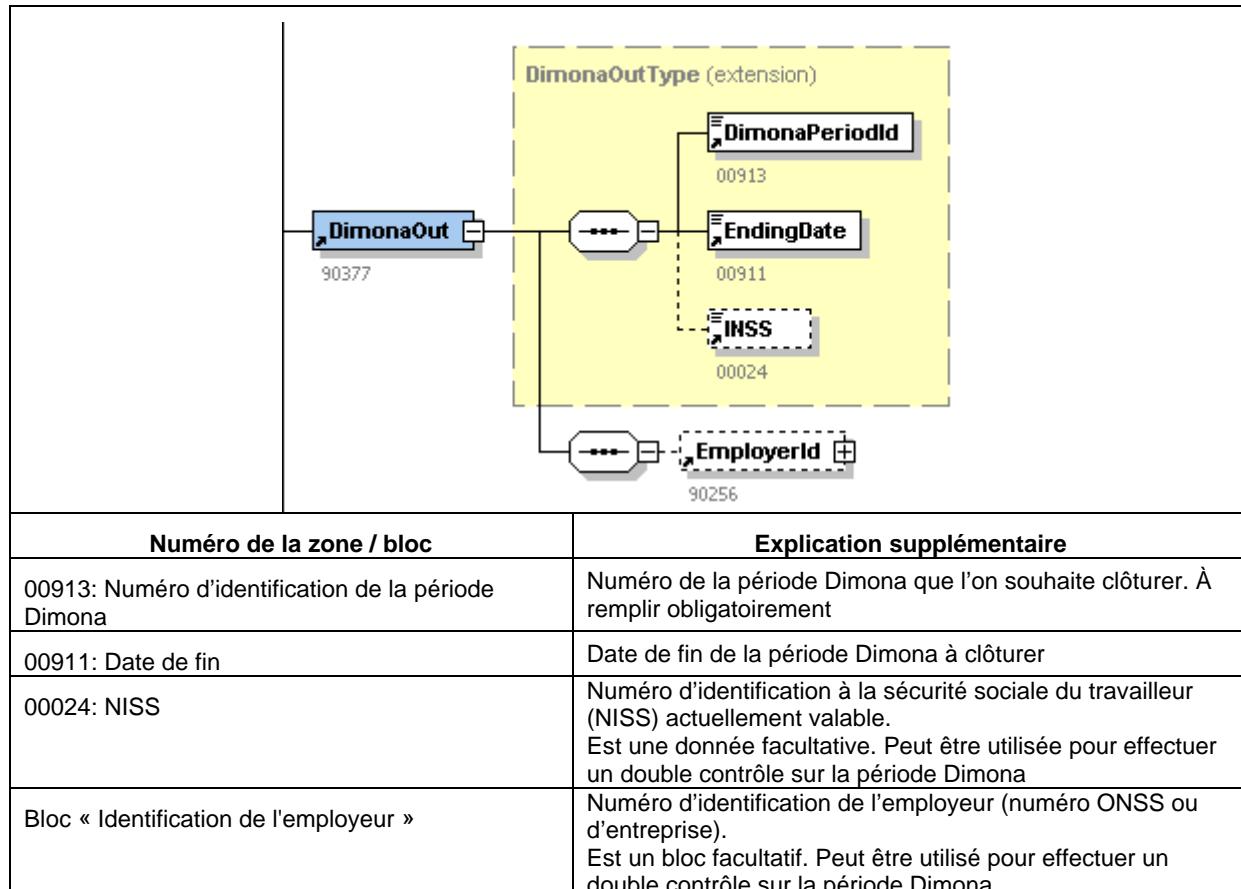


00777: Heure de début	Heure de début de la période Dimona (pour des travailleurs occasionnels)
00911: Date de fin	Date de fin de la période Dimona à créer. Obligatoire dans certains cas (étudiant, intérimaire,...)
00778: Heure de fin	Heure de fin de la période Dimona (pour des travailleurs occasionnels)
00912: Type de prestation	Type de prestation pour les déclarations Dimona Light dans l'Horeca
01017 : Nombre de jours planifiés	Nombre de jours de travail planifiés par l'employeur sur la période Dimona déclarée.
Bloc « Identification de l'employeur »	Ce bloc contient les données d'identification de l'employeur. <u>Une Dimona est toujours effectuée pour 1 employeur défini</u>
Bloc « Personne physique »	Ce bloc contient les données d'identification d'un travailleur. <u>Une Dimona est toujours effectuée pour 1 travailleur défini</u>
Bloc « Caractéristiques Dimona »	Ce bloc contient les caractéristiques de la période Dimona, comme la commission paritaire, le type de travailleur,...
Bloc « Cartes de contrôle pour le secteur de la construction »	Ce bloc est seulement utilisé pour les déclarations avec la commission paritaire 124 (construction). Contient les numéros de cartes C3.2A
Bloc « Lieu de travail d'un étudiant »	Ce bloc donne de l'information sur le lieu d'occupation d'un étudiant et est obligatoire si l'étudiant n'est pas occupé au siège social

4.5 Dimona Out

Par une Dimona Out, l'expéditeur d'une déclaration peut clôturer une période Dimona existante. Une condition à la clôture d'une période Dimona est que la période ne contient pas encore de date de fin.

La Dimona Out n'est pas prévue pour des déclarations pour travailleurs occasionnels, car pour ces périodes Dimona, la date de fin existe déjà.

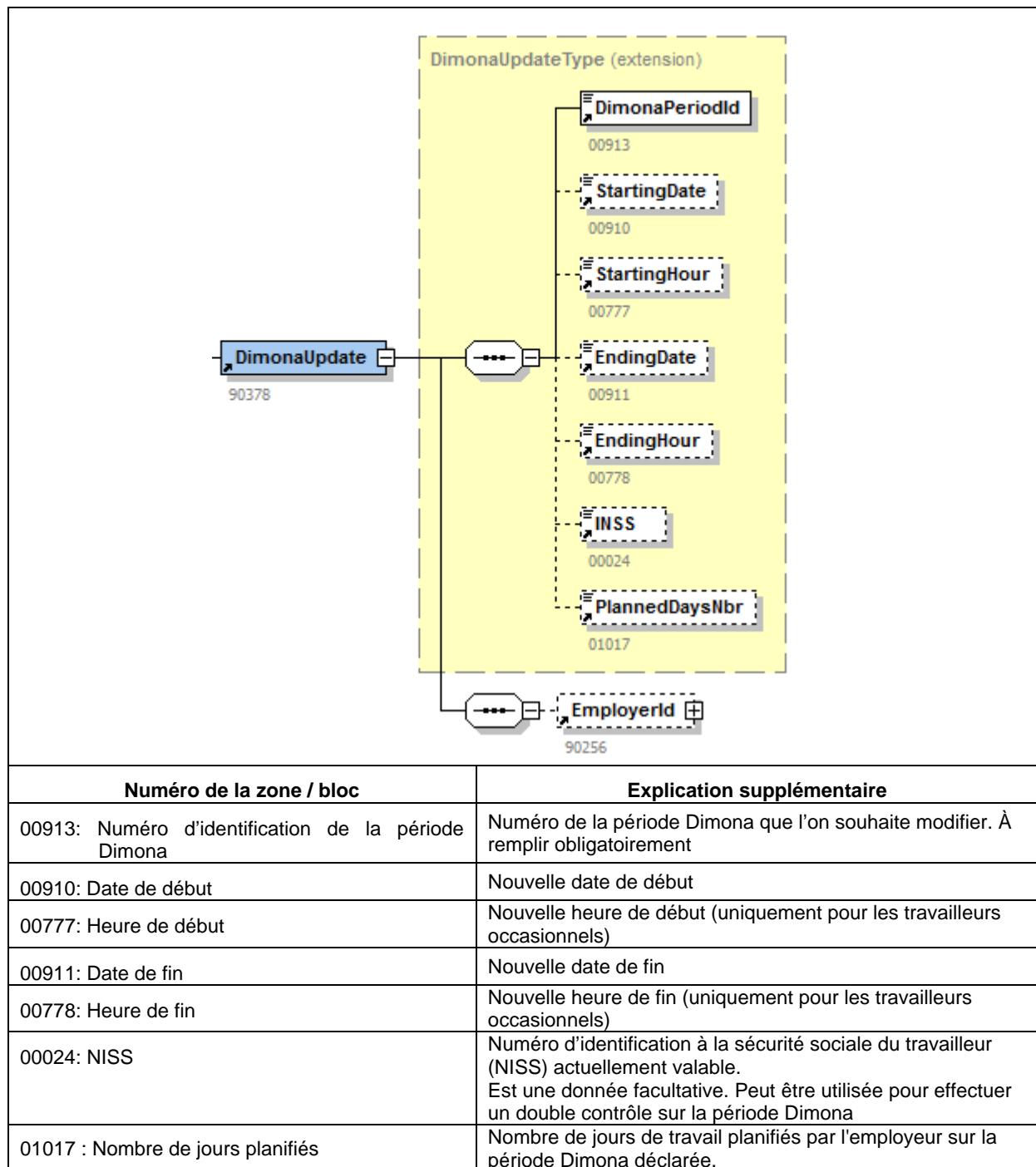


4.6 Dimona de modification

Par une Dimona de modification, l'expéditeur peut modifier une période Dimona existante. La Dimona de modification ne permet de modifier que les dates (heures) de début et de fin.

La modification des caractéristiques Dimona d'une période Dimona par exemple n'est pas prévue.

Pour les règles en matière de modification des dates (heures), nous vous renvoyons aux instructions administratives.



Bloc « Identification de l'employeur »	Numéro d'identification de l'employeur (numéro ONSS ou d'entreprise). Est un bloc facultatif. Peut être utilisé pour effectuer un double contrôle sur la période Dimona
--	--

4.7 Dimona d'annulation

Par une Dimona d'annulation, l'expéditeur peut annuler une période Dimona existante.

Ceci est possible en introduisant simplement le numéro de la période Dimona.

Numéro de la zone / bloc	Explication supplémentaire
90379: Numéro d'identification de la période Dimona	Numéro de la période Dimona que l'on souhaite annuler. À remplir obligatoirement
00024: NISS	Numéro d'identification à la sécurité sociale du travailleur (NISS) actuellement valable. Est une donnée facultative. Peut être utilisée pour effectuer un double contrôle sur la période Dimona
Bloc « Identification de l'employeur »	Numéro d'identification de l'employeur (numéro ONSS ou d'entreprise). Est un bloc facultatif. Peut être utilisé pour effectuer un double contrôle sur la période Dimona

5 Notification

5.1 Introduction

Le glossaire des messages sortants de Dimona est le même que celui destiné aux applications DmfA de l'ONSS(APL) et aux DRS. Pour la Dimona aussi, des « **notifications** » sont renvoyées aux expéditeurs.

Spécifiquement pour la Dimona, quelques blocs fonctionnels ont été ajoutés à la Notification afin de satisfaire aux besoins des expéditeurs. Certaines informations affichées dans le schéma de notification ne sont cependant pas utilisées pour une notification Dimona.

Les paragraphes ci-dessous décrivent le contenu d'une Notification tel qu'il doit être utilisé pour les expéditeurs Dimona.

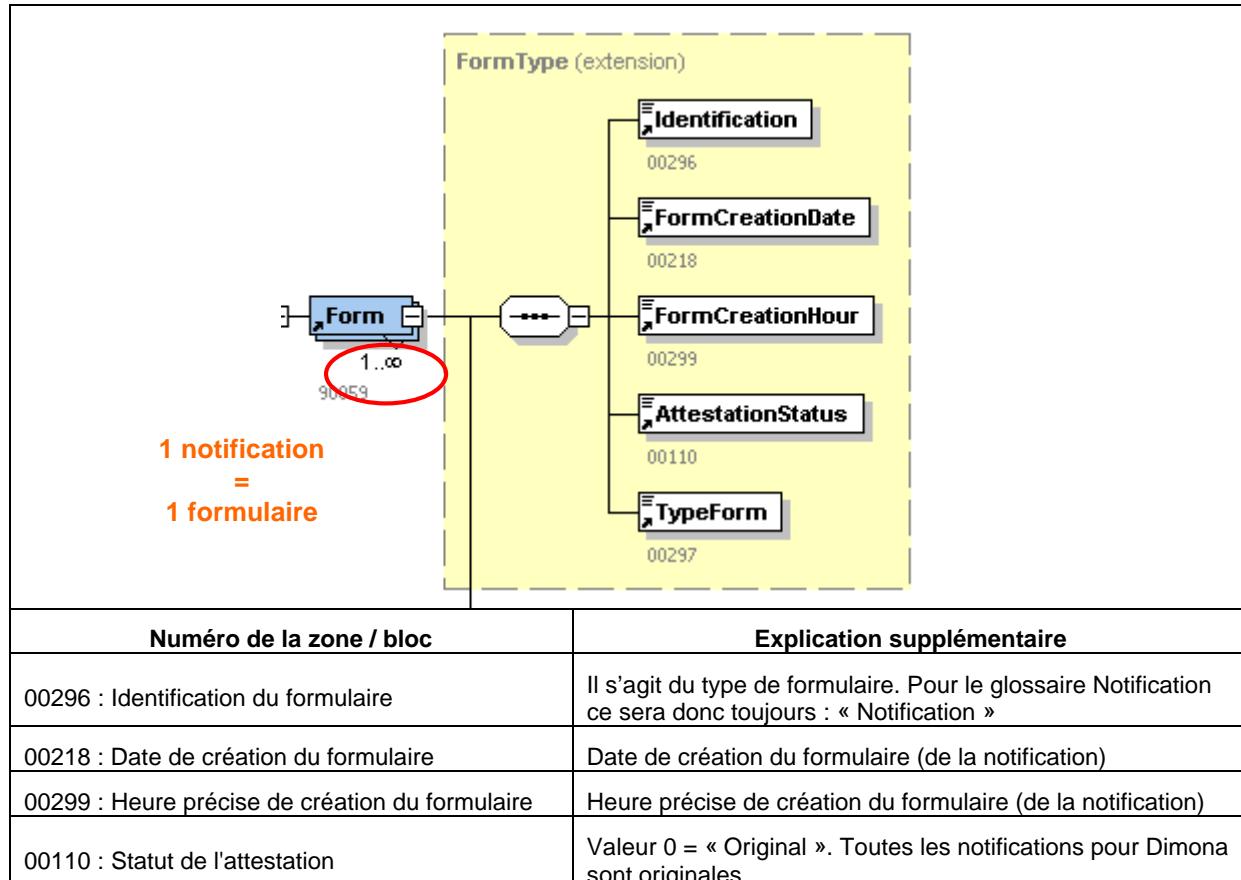
La root du fichier XML est le label « *Notification* ».

5.2 Formulaire

Un fichier de notification contient plusieurs formulaires, tout comme un fichier de déclaration Dimona. Chaque formulaire correspond à une notification individuelle pour une seule déclaration Dimona.

Il y aura donc autant de formulaires dans un fichier qu'il y a de notifications.

Les zones du bloc fonctionnel formulaire sont les mêmes que dans le glossaire Dimona mais ont un autre contenu.



00297 : Type de formulaire	Indique le type de notification : § PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande d'information ou une communication d'information (dans le cas d'une notification provisoire) § FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande d'information ou une communication d'information (dans le cas d'une notification définitive)
----------------------------	---

Par la suite, la Notification contient des données sur la déclaration, son traitement et son impact sur le fichier du personnel.

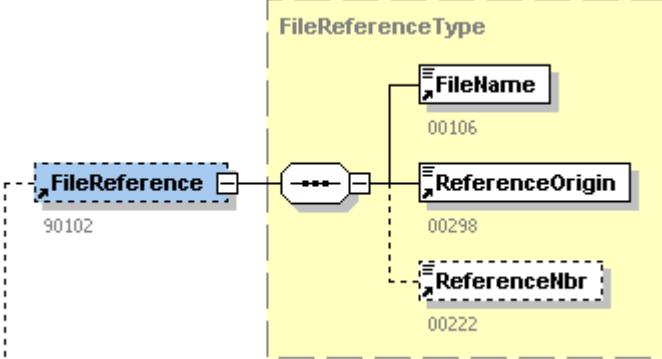
Comme le glossaire « Notification » est générique et qu'il est utilisé par plusieurs applications de la sécurité sociale, certaines données ne seront pas d'application pour la Dimona et ne seront donc jamais envoyées. Ceci est illustré ci-dessous.



5.3 Référence du fichier reçu

La référence du fichier reçu indique dans quel fichier de déclaration la déclaration concernée par la notification a été envoyée.

Nous remarquons que dans un fichier de notification, les notifications issues d'un autre fichier de déclaration ne sont jamais regroupées.



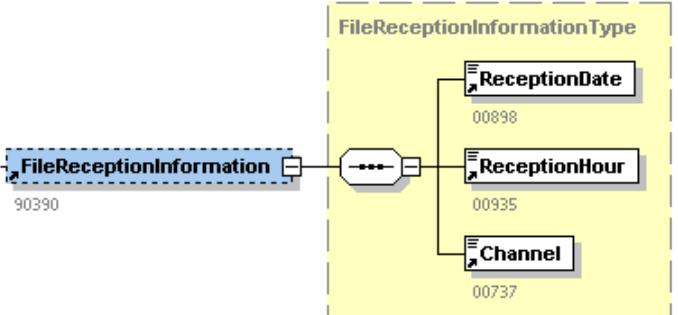
The diagram illustrates the structure of the **FileReferenceType** element. It consists of a central **FileReference** element (90102) connected via an ellipsis connector to a **FileReferenceType** element. The **FileReferenceType** element contains three sub-elements: **FileName** (00106), **ReferenceOrigin** (00298), and **ReferenceNbr** (00222).

Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00106 : Nom du fichier	Nom du fichier de déclaration reçu, concerné par la notification
00298 : Origine de la référence	Valeur indiquant l'origine de la référence (la source qui a attribué la référence) ; pour une notification, ceci sera toujours « 2 », à savoir la sécurité sociale
00222 : Numéro de référence	Numéro de ticket attribué au fichier (voir partie sur l'ACRF)

5.4 Informations sur la réception du fichier

Concerne de l'information sur la réception du fichier de déclaration.

Remarque : pour les déclarations par batch, la date et l'heure de réception sont la date et l'heure auxquelles le système flux a récupéré les fichiers des folders IN.

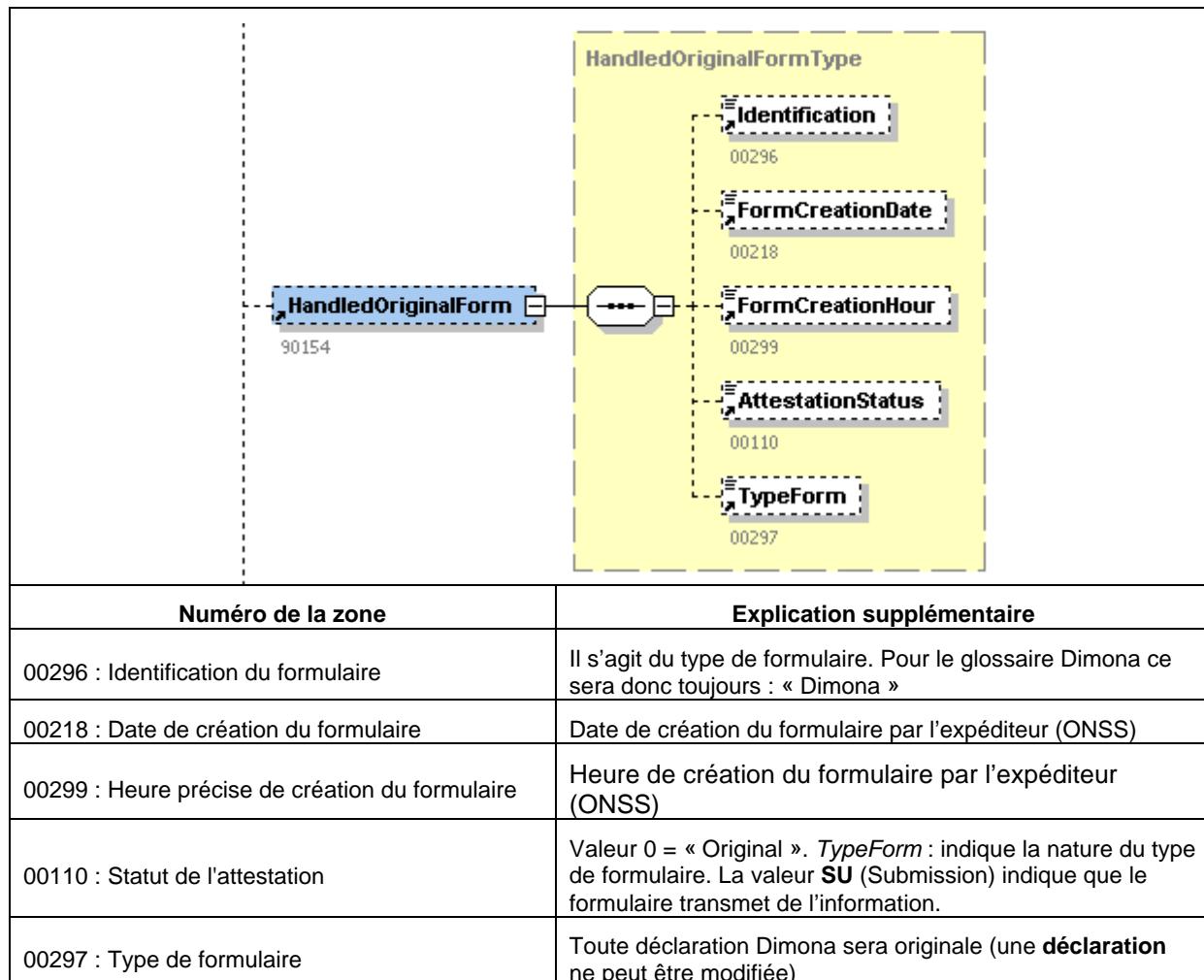


The diagram illustrates the structure of the **FileReceptionInformationType** element. It consists of a central **FileReceptionInformation** element (90390) connected via an ellipsis connector to a **FileReceptionInformationType** element. The **FileReceptionInformationType** element contains three sub-elements: **ReceptionDate** (00898), **ReceptionHour** (00935), and **Channel** (00737).

Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00898 : Date de réception	Date de réception de la déclaration auprès de l'ONSS(APL)
00935 : Heure de réception	Heure de réception de la déclaration auprès de l'ONSS(APL)
00737 : Canal	Canal par lequel la déclaration a été envoyée

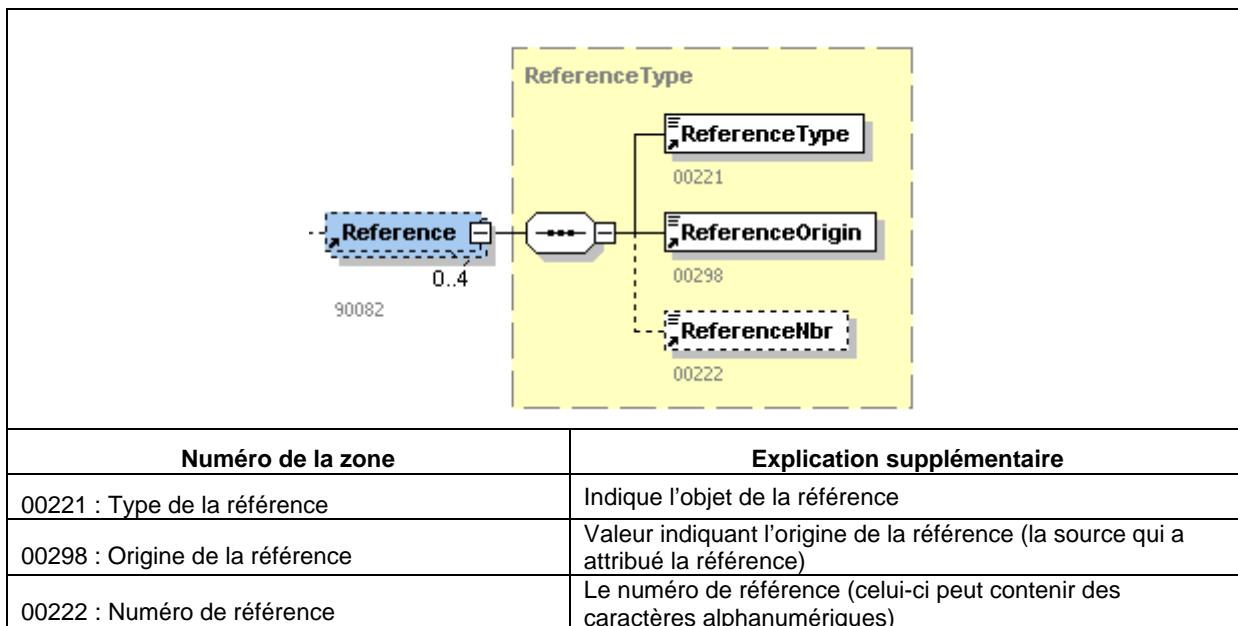
5.5 Traitement du formulaire original

Ce bloc reprend l'information du formulaire de déclarations sur lequel la notification est d'application, tel que l'expéditeur l'a introduit dans son DIMN.



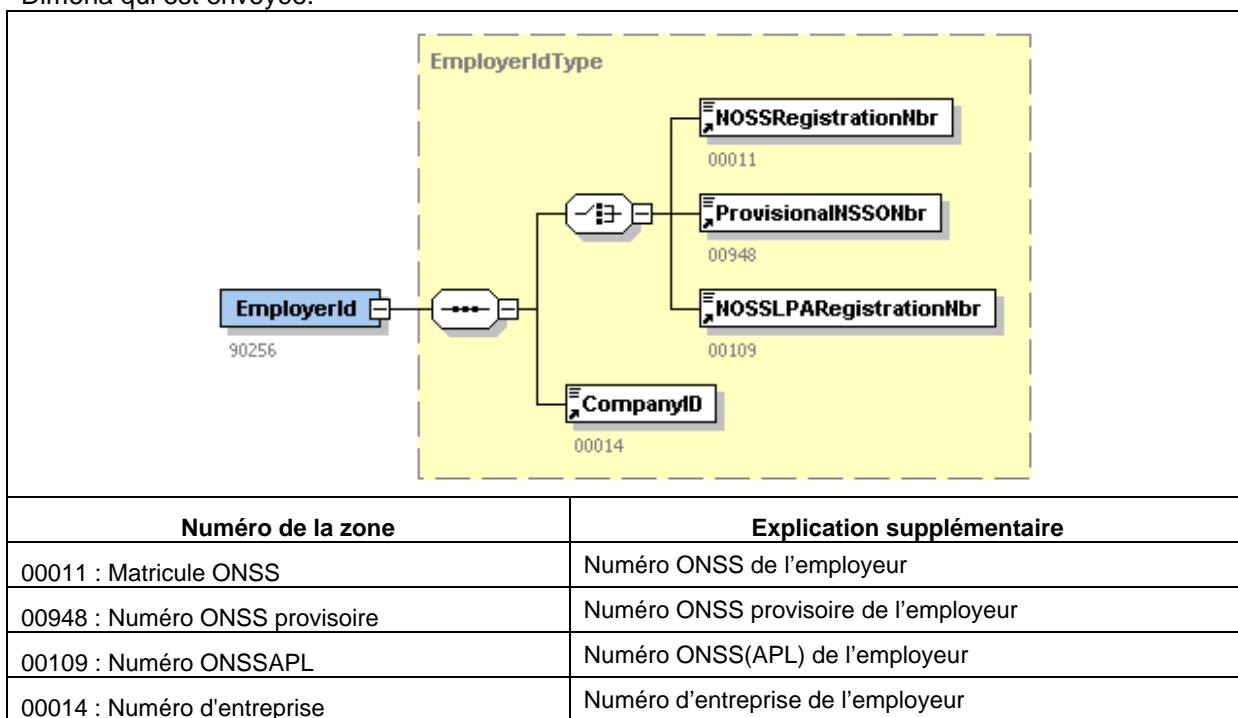
5.6 Référence(s) de la déclaration

Dans le bloc Référence, les données de référence sont copiées telles qu'elles se trouvent dans le fichier de déclaration (DIMN) pour la déclaration en question. Ceci permet à l'expéditeur de faire le lien entre la déclaration individuelle et la notification.



5.7 Identification de l'employeur

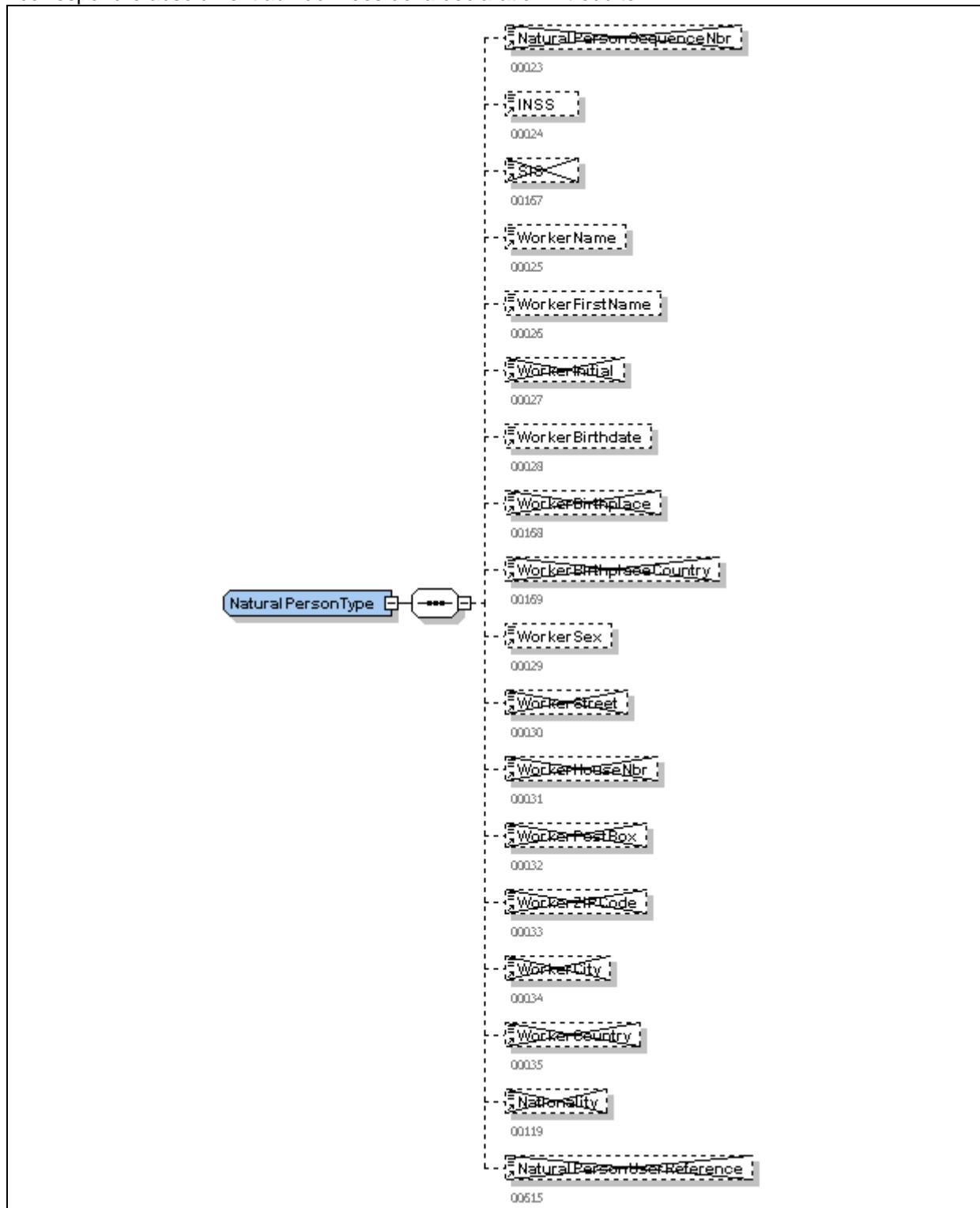
Pour chaque notification, toutes les clés d'identification de l'employeur sont rendues. En d'autres termes, ce n'est pas seulement la clé d'identification que l'expéditeur a introduite dans sa déclaration Dimona qui est envoyée.



5.8 Personne physique

Dans la notification et après le traitement de la déclaration, une série limitée de données concernant le travailleur est renvoyée à l'expéditeur des déclarations.

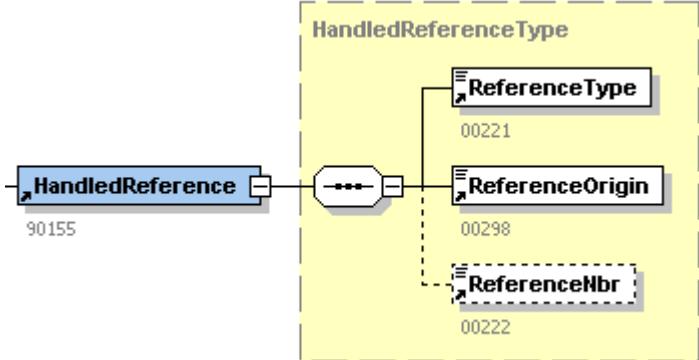
Il s'agit des données telles qu'elles sont connues dans les sources authentiques. Elles ne doivent pas correspondre absolument aux données de la déclaration introduite.



Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00024 : NISS	Numéro d'identification à la sécurité sociale du travailleur actuellement valable.
00025 : Nom du travailleur	Tel qu'il est connu auprès des sources authentiques
00026 : Prénom du travailleur	Tel qu'il est connu auprès des sources authentiques
00028 : Date de naissance du travailleur	Tel qu'il est connu auprès des sources authentiques
00029: Sexe du travailleur	Tel qu'il est connu auprès des sources authentiques

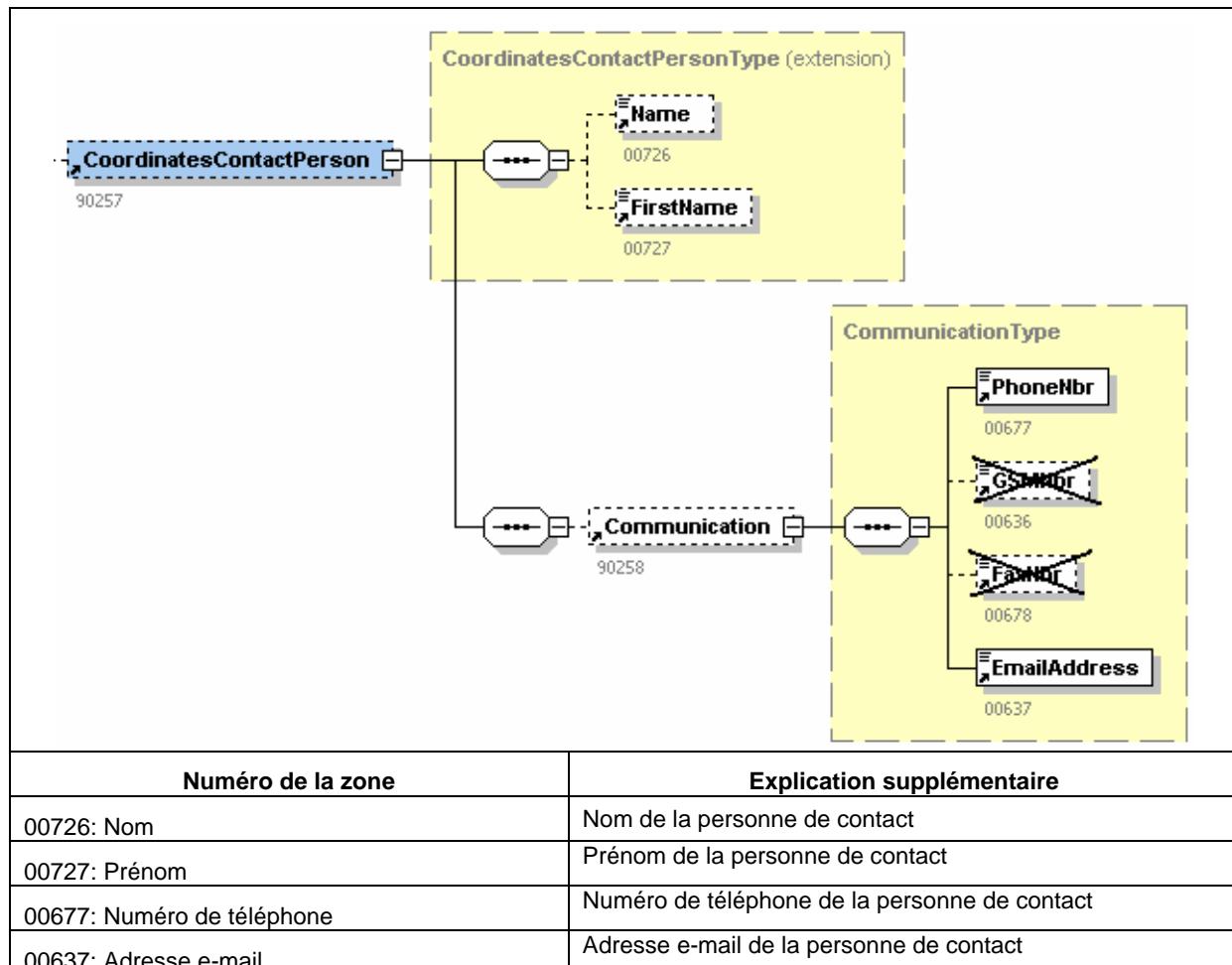
5.9 Référence traitée

Le bloc *HandledReference* contient la référence que l'ONSS(APL) a attribué à la déclaration Dimona.

	
Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00221 : Type de la référence	Indique l'objet de la référence 3 = la référence renvoie à un formulaire précédemment échangé qui est en relation avec le formulaire actuel
00298 : Origine de la référence	Valeur indiquant l'origine de la référence (la source qui a attribué la référence) 2 = le numéro de ticket de la sécurité sociale identifiant de manière unique la déclaration
00222 : Numéro de référence	Le numéro de référence (celui-ci peut contenir des caractères alphanumériques) Numéro de référence unique de la déclaration Dimona

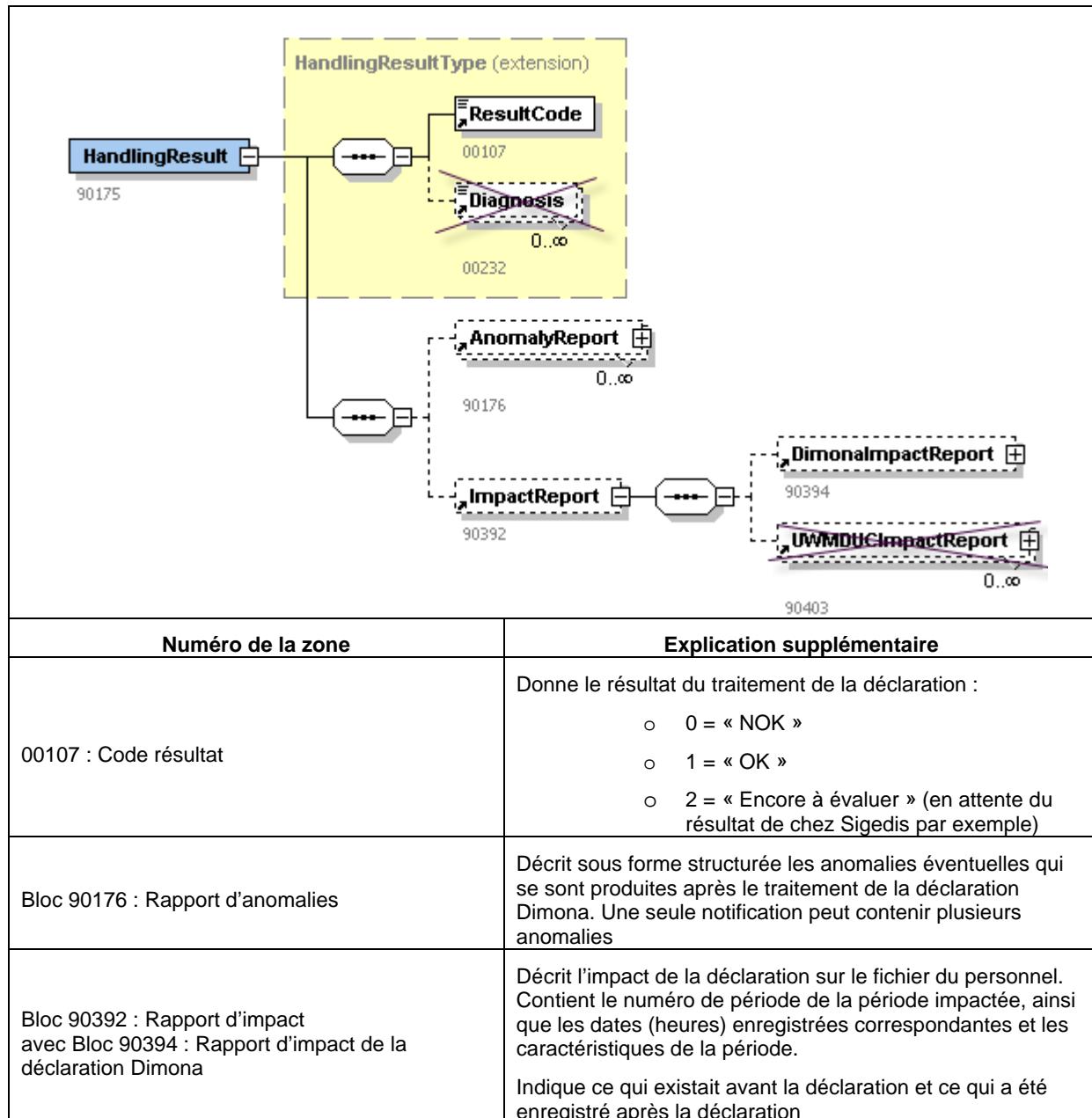
5.10 Données de la personne de contact.

Concernent les données de la personne de contact de l'ONSS(APL) pouvant être contactée en cas de problèmes avec une déclaration/notification.



5.11 Résultat du traitement du formulaire

Ce bloc donne de l'information sur le **traitement** de la déclaration. La déclaration peut soit être acceptée, rejetée ou être encore en traitement en raison de problèmes d'identification du travailleur.



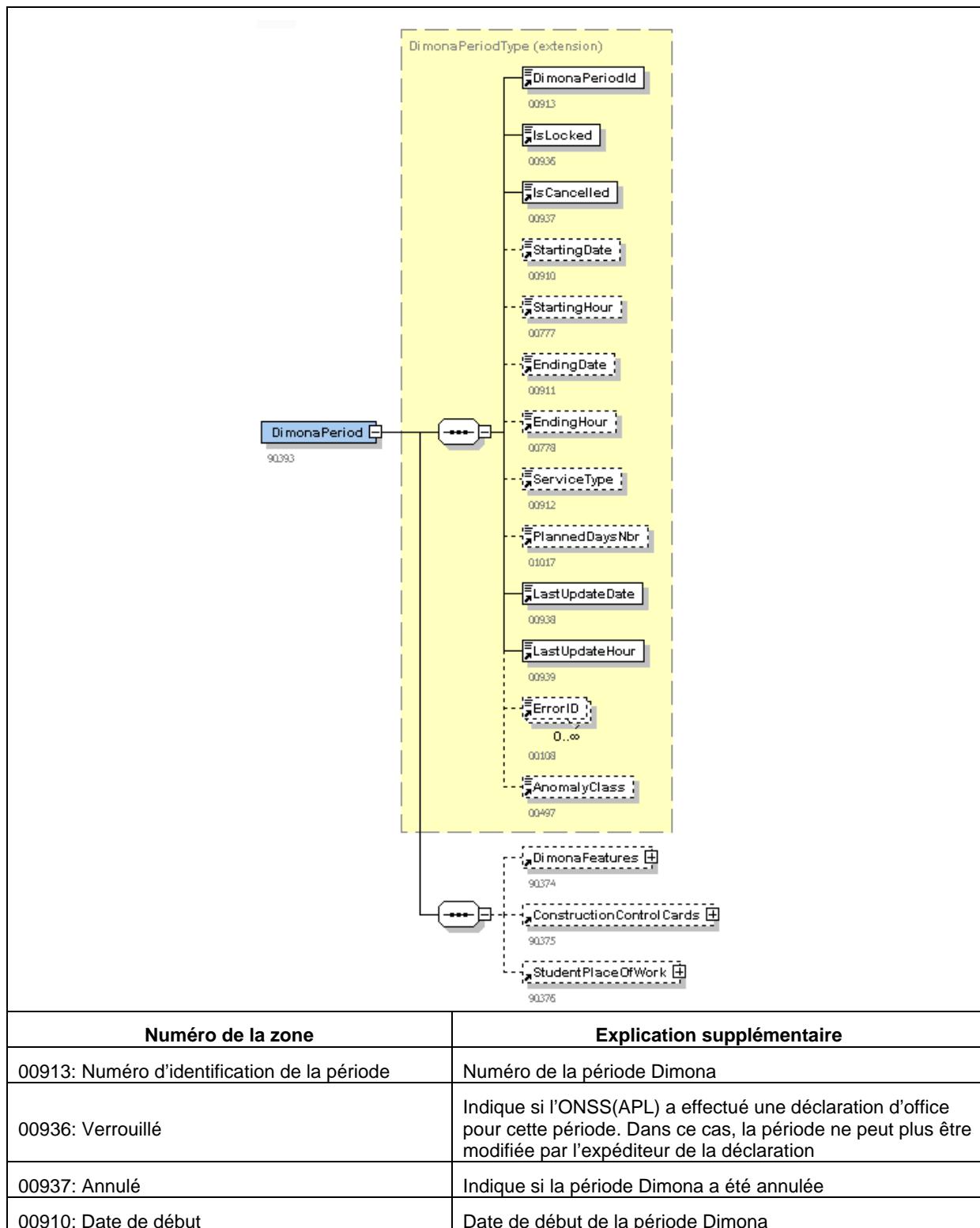
5.12 Rapport des anomalies

Ce bloc contient :

AnomalyReportType (extension)	
Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00108: Identification de l'erreur	Combinaison du nom de la zone contenant l'erreur et le code erreur de l'annexe 30 du glossaire
00235: Nom de la balise	Nom de la balise XML où l'erreur s'est produite
00236: Valeur de l'élément	La valeur qui a causé l'erreur
00497: Gravité de l'anomalie	Gravité de l'erreur constatée <ul style="list-style-type: none">• B : bloquante• NP : non pourcentuelle
00628: Description du code d'erreur	Description textuelle de l'erreur

5.13 Période Dimona

Ce bloc est uniquement prévu si la déclaration a été refusée en raison de la détection d'une période Dimona déjà existante ou en chevauchement dans le fichier du personnel. La ou les périodes avec lesquelles la déclaration est en chevauchement sont renvoyées.

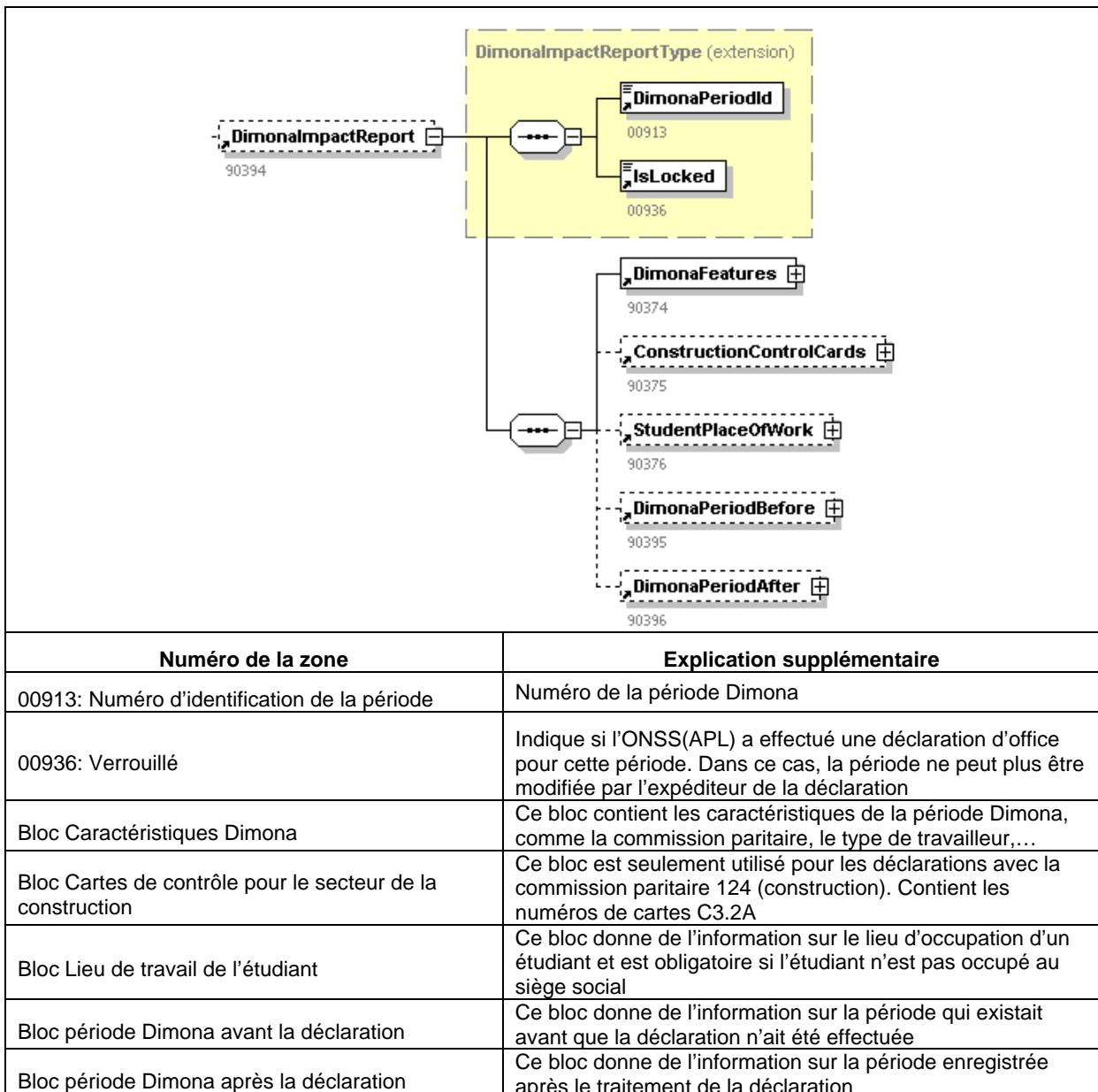


00777: Heure de début	Heure de début de la période Dimona
00911: Date de fin	Date de fin de la période Dimona
00778: Heure de fin	Durée de fin de la période Dimona
01017 : Nombre de jours planifiés	Nombre de jours de travail planifiés par l'employeur sur la période Dimona déclarée.
00912: Type de prestation	Type de prestation de la période Dimona
00938: Dernière date de modification	Indique quand la période a été modifiée pour la dernière fois (via une Dimona Out, une Dimona Modification ou une Dimona Annulation)
00939: Dernière heure de modification	Indique quand la période a été modifiée pour la dernière fois (via une Dimona Out, une Dimona Modification ou une Dimona Annulation)
00108: Identification de l'erreur	Concerne un éventuel code d'erreur après l'import des périodes issues d'une Dimona classique
00497: Gravité de l'anomalie	Indique la gravité de l'erreur
Bloc Caractéristiques Dimona	Caractéristiques Dimona liées à cette période
Bloc Cartes de contrôle pour le secteur de la construction	Information sur les cartes C3.2A pour des périodes avec CP 124
Bloc Lieu de travail de l'étudiant	Lieu d'occupation pour cette période dans le cas d'un étudiant

5.14 Rapport d'impact sur le fichier du personnel

Ce bloc décrit l'impact de la déclaration sur le fichier du personnel. Le bloc ne sera présent que si la déclaration a été acceptée.

Le numéro de la période concernée par la déclaration est indiqué, ainsi que les caractéristiques correspondantes et l'information spécifique pour certains secteurs (cartes C3.2A, ...).



Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00913: Numéro d'identification de la période	Numéro de la période Dimona
00936: Verrouillé	Indique si l'ONSS(APL) a effectué une déclaration d'office pour cette période. Dans ce cas, la période ne peut plus être modifiée par l'expéditeur de la déclaration
Bloc Caractéristiques Dimona	Ce bloc contient les caractéristiques de la période Dimona, comme la commission paritaire, le type de travailleur,...
Bloc Cartes de contrôle pour le secteur de la construction	Ce bloc est seulement utilisé pour les déclarations avec la commission paritaire 124 (construction). Contient les numéros de cartes C3.2A
Bloc Lieu de travail de l'étudiant	Ce bloc donne de l'information sur le lieu d'occupation d'un étudiant et est obligatoire si l'étudiant n'est pas occupé au siège social
Bloc période Dimona avant la déclaration	Ce bloc donne de l'information sur la période qui existait avant que la déclaration n'ait été effectuée
Bloc période Dimona après la déclaration	Ce bloc donne de l'information sur la période enregistrée après le traitement de la déclaration

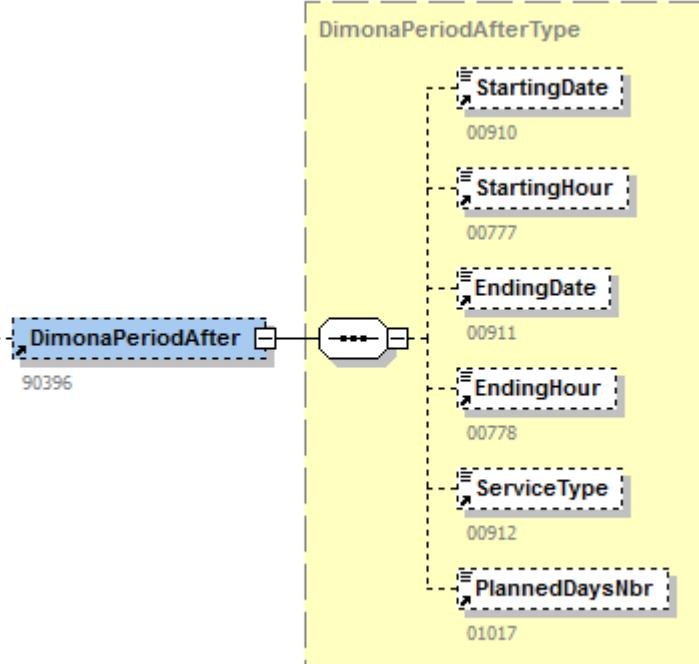
5.15 Période Dimona avant la déclaration

DimonaPeriodBeforeType	
StartingDate	00910
StartingHour	00777
EndingDate	00911
EndingHour	00778
ServiceType	00912
PlannedDaysNbr	01017

DimonaPeriodBefore 90395

Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00910: Date de début	Date de début de la période Dimona
00777: Heure de début	Heure de début de la période Dimona
00911: Date de fin	Date de fin de la période Dimona
00778: Heure de fin	Durée de fin de la période Dimona
00912: Type de prestation	Type de prestation de la période Dimona
01017 : Nombre de jours planifiés	Nombre de jours de travail planifiés par l'employeur sur la période Dimona déclarée.

5.16 Période Dimona après la déclaration

 <pre> graph LR DP[DimonaPeriodAfterType] --- SD[StartingDate] DP --- SH[StartingHour] DP --- ED[EndingDate] DP --- EH[EndingHour] DP --- ST[ServiceType] DP --- P[PlannedDaysNbr] subgraph DimonaPeriodAfter [DimonaPeriodAfter] DP 90396 --- DimonaPeriodAfter end DimonaPeriodAfter --- SD DimonaPeriodAfter --- SH DimonaPeriodAfter --- ED DimonaPeriodAfter --- EH DimonaPeriodAfter --- ST DimonaPeriodAfter --- P </pre>	
Numéro de la zone	Explication supplémentaire
00910: Date de début	Date de début de la période Dimona
00777: Heure de début	Heure de début de la période Dimona
00911: Date de fin	Date de fin de la période Dimona
00778: Heure de fin	Durée de fin de la période Dimona
00912: Type de prestation	Type de prestation de la période Dimona
01017 : Nombre de jours planifiés	Nombre de jours de travail planifiés par l'employeur sur la période Dimona déclarée.

En ce qui concerne les dates de la période, il est indiqué ce qui existait avant et après la déclaration. Ceci dépend du type de déclaration. Le tableau ci-dessous offre un aperçu.

Type d'impact Type déclaration	AVANT 1	APRES 2
IN	Ø	---
OUT	---	---
UPDATE	---	---
CANCEL	---	Ø

6 Annexes

6.1 Aperçu des blocs et zones du glossaire Dimona

6.1.1 Bloc « Formulaire »

- 00296 : Identification du formulaire
- 00218 : Date de création du formulaire
- 00299 : Heure précise de création du formulaire
- 00110 : Statut de l'attestation
- 00297 : Type de formulaire

6.1.2 Bloc « Référence »

- 00221 : Type de la référence
- 00298 : Origine de la référence
- 00222 : Numéro de référence

6.1.3 Bloc « Dimona IN »

- 00910: Date de début
- 00777: Heure de début
- 00911: Date de fin
- 00778: Heure de fin
- 00912: Type de prestation
- 01017: Nombre de jours de travail planifiés

6.1.4 Bloc « Dimona OUT »

- 00913: Numéro d'identification de la période Dimona
- 00911: Date de fin
- 00024: NISS

6.1.5 Bloc « Dimona Modification »

- 00913: Numéro d'identification de la période Dimona
- 00910: Date de début
- 00777: Heure de début
- 00911: Date de fin
- 00778: Heure de fin
- 00024: NISS
- 01017: Nombre de jours de travail planifiés

6.1.6 Bloc « Dimona Cancel »

- 00913: Numéro d'identification de la période Dimona
- 00024: NISS

6.1.7 Bloc « Identification de l'employeur »

- 00011: Numéro d'immatriculation à l'ONSS
- 00948: Numéro ONSS provisoire
- 00109: Numéro d'immatriculation ONSS APL
- 00014: Numéro d'entreprise

6.1.8 Bloc « Personne physique »

- 00024: NISS
- 00025: Nom du travailleur
- 00026: Prénom du travailleur
- 00027: Initiale du deuxième prénom du travailleur
- 00028: Lieu de naissance du travailleur
- 00168: Commune - Lieu de naissance du travailleur
- 00169: Code pays du lieu de naissance du travailleur
- 00029: Sexe du travailleur
- 00030: Rue du travailleur
- 00031: Numéro de l'adresse du travailleur
- 00032: Boîte aux lettres du travailleur
- 00033: Code postal du travailleur
- 00034: Commune du travailleur
- 00035: Code pays du travailleur
- 00119: Nationalité du travailleur

6.1.9 Bloc « Caractéristiques Dimona »

- 00046: Numéro de la commission paritaire
- 00655: Type de travailleur
- 00652: Numéro de la sous-entité

6.1.10 Bloc « Entreprise employeuse »

- 00153: Nom de l'entreprise employeuse
- 00131: Numéro d'entreprise de l'entreprise employeuse

6.1.11 Bloc « Cartes de contrôle pour le secteur de la construction »

- 00663: Numéro de carte du mois où la période Dimona commence

-
- 00664: Numéro de carte du mois suivant le mois où la période Dimona commence

6.1.12 Bloc « Lieu de travail d'un étudiant »

- 00076: Dénomination

6.1.13 Bloc « Adresse »

- 00517: Rue
- 00518: Numéro de l'adresse
- 00519: Boîte postale
- 00520: Code postal
- 00522: Commune
- 00523: Code pays

6.2 Aperçu des blocs et zones du glossaire Notification

6.2.1 Bloc « Formulaire »

- 00296 : Identification du formulaire
- 00218 : Date de création du formulaire
- 00299 : Heure précise de création du formulaire
- 00110 : Statut de l'attestation
- 00297 : Type de formulaire

6.2.2 Bloc « Référence du fichier reçu »

- 00106: Nom du fichier
- 00298: Origine de la référence
- 00222: Numéro de référence

6.2.3 Bloc « Données de réception du fichier »

- 00898: Date de réception
- 00935: Heure de réception
- 00737: Canal

6.2.4 Bloc « Formulaire original traité »

- 00296 : Identification du formulaire
- 00218 : Date de création du formulaire
- 00299 : Heure précise de création du formulaire
- 00110 : Statut de l'attestation
- 00297 : Type de formulaire

6.2.5 Bloc « Référence originale traitée »

- 00221 : Type de la référence
- 00298 : Origine de la référence
- 00222 : Numéro de référence

6.2.6 Bloc « Identification de l'employeur »

- 00011: Numéro d'immatriculation à l'ONSS
- 00948 : Numéro ONSS provisoire
- 00109: Numéro d'immatriculation ONSS APL
- 00014: Numéro d'entreprise

6.2.7 Bloc « Personne physique »

- 00024: NISS
- 00025: Nom du travailleur
- 00026 : Prénom du travailleur
- 00028 : Date de naissance du travailleur
- 00029: Sexe du travailleur

6.2.8 Bloc « Référence traitée »

- 00221 : Type de la référence
- 00298 : Origine de la référence
- 00222 : Numéro de référence

6.2.9 Bloc « Données de la personne de contact »

- 00726 : Nom
- 00727 : Prénom
- 00667 : Numéro de téléphone
- 00637 : Adresse e-mail

6.2.10 Bloc « Résultat du traitement du formulaire »

- 00107 : Code résultat

6.2.11 Bloc « Rapport d'anomalies »

- 00108 : Identification de l'erreur
- 00235: Nom de la balise
- 00236: Valeur de l'élément
- 00497: Gravité de l'anomalie
- 00628: Description du code d'erreur

6.2.12 Bloc «Période Dimona»

- 00913: Numéro d'identification de la période
- 00936: Verrouillé
- 00937: Annulé
- 00910: Date de début
- 00777: Heure de début
- 00911: Date de fin
- 00778: Heure de fin
- 00912: Type de prestation
- 01017: Nombre de jours de travail planifiés
- 00938: Dernière date de modification
- 00939: Dernière heure de modification
- 00108: Identification de l'erreur
- 00497: Gravité de l'anomalie

6.2.13 Bloc « Rapport d'impact de la déclaration Dimona »

- 00913: Numéro d'identification de la période
- 00936: Verrouillé

6.2.14 Bloc « Période Dimona avant la déclaration »

- 00910: Date de début
- 00777: Heure de début
- 00911: Date de fin
- 00778: Heure de fin
- 00912: Type de prestation
- 01017: Nombre de jours de travail planifiés

6.2.15 Bloc « Période Dimona après la déclaration »

- 00910: Date de début
- 00777: Heure de début
- 00911: Date de fin
- 00778: Heure de fin
- 00912: Type de prestation
- 01017: Nombre de jours de travail planifiés

NUMERO DE ZONE: 01017	VERSION: 2011/4	DATE DE PUBLICATION: 24/11/2011
-----------------------	-----------------	---------------------------------

NOMBRE DE JOURS PLANIFIÉS
(Label XML : PlannedDaysNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration Dimona IN; Déclaration Dimona de modification

Code(s): 90373; 90378

Label(s) xml: Dimonaln; DimonaUpdate

DESCRIPTION: Nombre de jours de travail planifiés par l'employeur sur la période Dimona déclarée.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1,999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRÉSENCE: Obligatoire si la déclaration est faite après le 01/12/2011 (inclus) pour le type de travailleur "STU".

Interdit pour les autres types de travailleur ou si la déclaration est faite avant le 01/12/2011 (exclus).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	01017-001	B
Invalide	01017-003	B
Interdit	01017-005	B

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: [i](#)



AN2011-2-FR5.pdf



AN2011-2-FR5.doc



AN2011-2-FR5.xls



AN2011-2-FR5.txt



AN2011-2-FR5.xml

Information intermédiaire:

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Abu Dhabi	269		01/01/1900	08/12/1971
Afars et Issas	380		01/01/1900	27/06/1977
Afghanistan	251	AF	01/01/1900	31/12/9999
Afrique du Sud (Rép. d')	325	ZA	01/01/1900	31/12/9999
Albanie	101	AL	01/01/1900	31/12/9999
Algérie	351	DZ	01/01/1900	31/12/9999
Allemagne	134		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne	173		01/01/1900	23/05/1949
Allemagne (Rép. dém.)	104		01/01/1900	31/12/1992
Allemagne (Rép. dém.)	170		01/01/1900	03/10/1990
Allemagne (Rép. féd.)	103	DE	01/01/1900	31/12/9999
Andorre	102	AD	01/01/1900	31/12/9999
Angola	341	AO	01/01/1900	31/12/9999
Angola	381	AO	01/01/1900	31/12/9999
Anguilla (R.U.)	490	AI	01/01/1900	31/12/9999
Antigua	403		31/10/1981	31/12/9999
Antigua (R.U.)	491	AG	01/01/1900	31/10/1981
Antilles américaines	483		01/01/1900	31/12/9999
Antilles britanniques	424		01/01/1900	31/12/9999
Antilles françaises	481		01/01/1900	31/12/9999
Antilles néerlandaises	482	AN	01/01/1900	31/12/9999
Apatride	900		01/01/1900	31/12/9999
Arabie Saoudite	252	SA	01/01/1900	31/12/9999
Archipel des Carolines	680		01/01/1900	03/11/1986
Archipel des Comores	343	KM	06/07/1975	31/12/9999
Archipel des Comores	386	KM	01/01/1900	06/07/1975
Argentine	511	AR	01/01/1900	31/12/9999
Arménie (Rép.)	249	AM	31/12/1991	31/12/9999
Australie	611	AU	01/01/1900	31/12/9999
Autriche	105	AT	01/01/1900	31/12/9999
Azerbaïdjan (Rép.)	250	AZ	31/12/1991	31/12/9999
Bahamas	425	BS	10/07/1973	31/12/9999
Bahamas	484	BS	01/01/1900	10/07/1973
Bahrein	268	BH	01/01/1900	31/12/9999
Bangladesh	237	BD	01/01/1900	31/12/9999
Barbade	423	BB	01/01/1900	31/12/9999
Belgique	150	BE	01/01/1900	31/12/9999
Belize	430	BZ	21/09/1981	31/12/9999
Belize (R.U.)	489		01/01/1900	21/09/1981
Bénin (Rép. pop. du)	310	BJ	01/01/1900	31/12/9999
Bermudes	485	BM	01/01/1900	31/12/9999
Bhoutan	223	BT	01/01/1900	31/12/9999
Biélorussie (Rép.)	142	BY	31/12/1991	31/12/9999
Bolivie	512	BO	01/01/1900	31/12/9999
Bophutatswana	397		01/01/1900	31/12/9999
Bosnie-Herzégovine (Rép. de)	149	BA	10/04/1992	31/12/9999
Botswana	302	BW	01/01/1900	31/12/9999
Brésil	513	BR	01/01/1900	31/12/9999
Brunei	224	BN	01/01/1900	31/12/9999
Bulgarie	106	BG	01/01/1900	31/12/9999
Burkina Faso	308	BF	30/11/1984	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Burundi	303	BI	01/07/1962	31/12/9999
Cabinda	382		01/01/1900	31/12/9999
Caïmanes (R.U.)	492	KY	01/01/1900	31/12/9999
Cambodge	211	KH	01/01/1900	31/12/1992
Cambodge (Royaume du)	216	KH	01/01/1900	31/12/9999
Cameroun	304	CM	01/01/1900	31/12/9999
Canada	401	CA	01/01/1900	31/12/9999
Cap Vert Iles du	339	CV	05/07/1975	31/12/9999
Chili	514	CL	01/01/1900	31/12/9999
Chine-Taiwan (Rép. de)	204	TW	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Hong-Kong SAR)	230	HK	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Macao SAR)	231	MO	01/01/1900	31/12/9999
Chine (Rép. pop.)	218	CN	01/01/1900	31/12/9999
Chypre	107	CY	01/01/1900	31/12/9999
Colombie	515	CO	01/01/1900	31/12/9999
Congo belge	359		01/01/1900	30/06/1960
Congo (Rép. dém.)	306	CD	01/01/1900	31/12/9999
Congo (Rép. du)	362		01/07/1960	30/11/1971
Congo (Rép. pop. du)	307	CG	01/01/1900	31/12/9999
Cook	605	CK	04/08/1965	31/12/9999
Cook (N-Z.)	687	CK	01/01/1900	04/08/1965
Corée du Nord (Rép. de)	219	KP	01/01/1900	31/12/9999
Corée du Sud (Rép. de)	206	KR	01/01/1900	31/12/9999
Costa Rica	411	CR	01/01/1900	31/12/9999
Côte d'Ivoire	309	CI	01/01/1900	31/12/9999
Croatie (Rép. de)	146	HR	15/01/1992	31/12/9999
Cuba	412	CU	01/01/1900	31/12/9999
d'origine afghane	822		01/01/1900	31/12/9999
d'origine albanaise	751		01/01/1900	31/12/9999
d'origine algérienne	813		01/01/1900	31/12/9999
d'origine allemande	752		01/01/1900	31/12/9999
d'origine angolaise	795		01/01/1900	31/12/9999
d'origine argentine	748		01/01/1900	31/12/9999
d'origine arménienne	781		01/01/1900	31/12/9999
d'origine autrichienne	753		01/01/1900	31/12/9999
d'origine azerbaïdjanaise	855		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bahreïnie	868		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bangladeshienne	837		01/01/1900	31/12/9999
d'origine béninoise	840		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bhoutanaise	864		01/01/1900	31/12/9999
d'origine biélorusse	863		01/01/1900	31/12/9999
d'origine birmane	826		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bolivienne	804		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bosniaque	853		01/01/1900	31/12/9999
d'origine brésilienne	797		01/01/1900	31/12/9999
d'origine bulgare	754		01/01/1900	31/12/9999
d'origine burundaise	791		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cambodgienne	750		01/01/1900	31/12/9999
d'origine camerounaise	838		01/01/1900	31/12/9999
d'origine capverdienne	830		01/01/1900	31/12/9999
d'origine centrafricaine	862		01/01/1900	31/12/9999
d'origine chilienne	749		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine chinoise	782		01/01/1900	31/12/9999
d'origine colombienne	816		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise	859		01/01/1900	31/12/9999
d'origine congolaise Brazzaville	780		01/01/1900	31/12/9999
d'origine coréenne	808		01/01/1900	31/12/9999
d'origine croate	755		01/01/1900	31/12/9999
d'origine cubaine	783		01/01/1900	31/12/9999
d'origine d'afrigue du Sud	818		01/01/1900	31/12/9999
d'origine de Côte d'Ivoire	851		01/01/1900	31/12/9999
d'origine djiboutienne	871		01/01/1900	31/12/9999
d'origine dominicaine	747		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Burkina Faso	846		01/01/1900	31/12/9999
d'origine du Sierra Leone	844		01/01/1900	31/12/9999
d'origine égyptienne	784		01/01/1900	31/12/9999
d'origine équatorienne	836		01/01/1900	31/12/9999
d'origine érythréenne	873		01/01/1900	31/12/9999
d'origine espagnole	757		01/01/1900	31/12/9999
d'origine estonienne	758		01/01/1900	31/12/9999
d'origine éthiopienne	800		01/01/1900	31/12/9999
d'origine finlandaise	759		01/01/1900	31/12/9999
d'origine française	809		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Gabonaise	845		01/01/1900	31/12/9999
d'origine géorgienne	760		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ghanéenne	815		01/01/1900	31/12/9999
d'origine grecque	761		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guatémaltèque	829		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guinéenne	802		01/01/1900	31/12/9999
d'origine guyanaise	805		01/01/1900	31/12/9999
d'origine haïtienne	793		01/01/1900	31/12/9999
d'origine hongroise	762		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indienne	832		01/01/1900	31/12/9999
d'origine indonésienne	801		01/01/1900	31/12/9999
d'origine irakienne	785		01/01/1900	31/12/9999
d'origine iranienne	819		01/01/1900	31/12/9999
d'origine israélienne	814		01/01/1900	31/12/9999
d'origine italienne	763		01/01/1900	31/12/9999
d'origine jordanienne	798		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kazakh	866		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kenyane	857		01/01/1900	31/12/9999
d'origine khmer	806		01/01/1900	31/12/9999
d'origine kirghize	872		01/01/1900	31/12/9999
d'origine koweïtienne	867		01/01/1900	31/12/9999
d'origine laotienne	803		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lettonienne	764		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libanaise	786		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libérienne	849		01/01/1900	31/12/9999
d'origine libyenne	831		01/01/1900	31/12/9999
d'origine lithuanienne	765		01/01/1900	31/12/9999
d'origine macédonienne	792		01/01/1900	31/12/9999
d'origine malagassy	827		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malaisienne	833		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Malienne	861		01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
d'origine marocaine	796		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mauritanienne	848		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Moldave	858		01/01/1900	31/12/9999
d'origine mozambique	825		01/01/1900	31/12/9999
d'origine namibienne	828		01/01/1900	31/12/9999
d'origine Népalaise	850		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nicaraguayenne	843		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigériane	794		01/01/1900	31/12/9999
d'origine nigérienne	852		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ougandaise	776		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ouzbeks	854		01/01/1900	31/12/9999
d'origine pakistanaise	777		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	787		01/01/1900	31/12/9999
d'origine palestinienne	902		01/01/1900	31/12/9999
d'origine panaméenne	841		01/01/1900	31/12/9999
d'origine paraguayenne	811		01/01/1900	31/12/9999
d'origine péruvienne	810		01/01/1900	31/12/9999
d'origine philippines	835		01/01/1900	31/12/9999
d'origine polonaise	766		01/01/1900	31/12/9999
d'origine portugaise	767		01/01/1900	31/12/9999
d'origine roumaine	768		01/01/1900	31/12/9999
d'origine russe	769		01/01/1900	31/12/9999
d'origine rwandaise	775		01/01/1900	31/12/9999
d'origine salvadorienne	820		01/01/1900	31/12/9999
d'origine saoudienne	817		01/01/1900	31/12/9999
d'origine sénégalaise	856		01/01/1900	31/12/9999
d'origine serbe	770		31/12/1992	31/12/9999
d'origine Slovène	860		01/01/1900	31/12/9999
d'origine somalienne	821		01/01/1900	31/12/9999
d'origine soudanaise	824		01/01/1900	31/12/9999
d'origine srilankaise	839		01/01/1900	31/12/9999
d'origine syrienne	788		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tanzanienne	812		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchadienne	823		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tchèque	771		01/01/1900	31/12/9999
d'origine thaïlandaise	834		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tibétaine	842		01/01/1900	31/12/9999
d'origine togolaise	847		01/01/1900	31/12/9999
d'origine tunisienne	745		01/01/1900	31/12/9999
d'origine turque	789		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ukrainienne	772		01/01/1900	31/12/9999
d'origine uruguayenne	746		01/01/1900	31/12/9999
d'origine U.R.S.S.	773		01/01/1900	27/12/1991
d'origine vietnamienne	778		01/01/1900	31/12/9999
d'origine ville libre de Dantzig	756		01/01/1900	31/12/1992
d'origine yéménite	790		01/01/1900	31/12/9999
d'origine yougoslave	774		01/01/1900	24/05/1995
d'origine zaïroise	779		01/01/1900	31/12/9999
Danemark	108	DK	01/01/1900	31/12/9999
Dominicaine (Rép.)	420	DO	01/01/1900	31/12/9999
Dominique (République)	427	DM	01/01/1900	31/12/9999
El Salvador	421	SV	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Emirats arabes unis	260	AE	01/01/1900	31/12/9999
En mer	995		01/01/1900	31/12/9999
Equateur	516	EC	01/01/1900	31/12/9999
Erythrée	349	ER	24/05/1993	31/12/9999
Espagne	109	ES	01/01/1900	31/12/9999
Estonie	136	EE	01/01/1900	31/12/9999
Etats-Unis d'Amérique	402	US	01/01/1900	31/12/9999
Ethiopie	311	ET	01/01/1900	31/12/9999
Fernando Poo	392		01/01/1900	15/12/1963
Fidji	617	FJ	01/01/1900	31/12/9999
Finlande	110	FI	01/01/1900	31/12/9999
France	111	FR	01/01/1900	31/12/9999
Gabon	312	GA	01/01/1900	31/12/9999
Gambie	313	GM	01/01/1900	31/12/9999
Géorgie (Rép.)	253	GE	23/03/1992	31/12/9999
Ghana	314	GH	01/01/1900	31/12/9999
Gibraltar	180	GI	01/01/1900	31/12/9999
Grande-Bretagne	112	GB	01/01/1900	31/12/9999
Grèce	114	GR	01/01/1900	31/12/9999
Grenade	426	GD	01/01/1900	31/12/9999
Guam	681	GU	01/01/1900	31/12/9999
Guatémala	413	GT	01/01/1900	31/12/9999
Guinée	315	GN	01/01/1900	31/12/9999
Guinée-Bissau	338	GW	10/09/1974	31/12/9999
Guinée équatoriale	337	GQ	01/01/1900	31/12/9999
Guinée portugaise	391		01/01/1900	10/09/1974
Guyane	521	GY	01/01/1900	31/12/9999
Guyane Française	581	GF	01/01/1900	31/12/9999
Guyane hollandaise	583		01/01/1900	25/11/1975
Haïti	419	HT	01/01/1900	31/12/9999
Haute-Volta	316		01/01/1900	29/11/1984
Hawaï	682		01/01/1900	31/12/9999
Honduras	414	HN	01/01/1900	31/12/9999
Honduras britannique	582		01/01/1900	21/09/1981
Hong-Kong	234	HK	01/01/1900	31/12/9999
Hong Kong (R.U.)	280		01/01/1900	31/12/9999
Hongrie (République)	138		23/10/1989	31/12/1992
Hongrie (Rép.)	115	HU	01/01/1900	31/12/9999
Ile de Dominicâ	480		01/01/1900	31/12/9999
Ile de Santhomé	393		01/01/1900	31/12/9999
Iles Canaries (E.)	398		01/01/1900	31/12/9999
Iles du Cap Vert	385	CV	01/01/1900	05/07/1975
Iles Falkland	580	FK	01/01/1900	31/12/9999
Iles Marshall (République des)	603	MH	21/10/1986	31/12/9999
Iles Salomon	623	SB	01/01/1900	31/12/9999
Iles Turks et Caicos	488	TC	01/01/1900	31/12/9999
Iles Vierges	486		01/01/1900	31/12/9999
Iles vierges des Etats-Unis	486		01/01/1900	31/12/2007
Inconnu	999		01/01/1900	31/12/9999
Inde	207	IN	01/01/1900	31/12/9999
Indéterminé	711		01/01/1900	31/12/9999
Indonésie	208	ID	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Irak	254	IQ	01/01/1900	31/12/9999
Iran	255	IR	01/01/1900	31/12/9999
Irlande Eire	116	IE	01/01/1900	31/12/9999
Islande	117	IS	01/01/1900	31/12/9999
Israël	256	IL	01/01/1900	31/12/9999
Italie	128	IT	01/01/1900	31/12/9999
Jamaïque	415	JM	01/01/1900	31/12/9999
Japon	209	JP	01/01/1900	31/12/9999
Jérusalem	272		29/08/2011	31/12/9999
Jordanie	257	JO	01/01/1900	31/12/9999
Kazakhstan (Rép.)	225	KZ	31/12/1991	31/12/9999
Kenya	336	KE	01/01/1900	31/12/9999
Kirghizie (Rep.)	226	KG	20/01/1992	31/12/9999
Kiribati	622	KI	17/07/1979	31/12/9999
Kitts and Nevis (R.U.)	494		01/01/1900	19/09/1983
Kosovo	153		24/02/2008	31/12/9999
Koweit Principauté de	264	KW	01/01/1900	31/12/9999
La Guadeloupe (F.)	496	GP	01/01/1900	31/12/9999
La Martinique (F.)	497	MQ	01/01/1900	31/12/9999
Laos	210	LA	01/01/1900	31/12/9999
Le Groenland (D.K.)	498	GL	01/01/1900	31/12/9999
Lesotho	301	LS	01/01/1900	31/12/9999
Lettonie	135	LV	01/01/1900	31/12/9999
Liban	258	LB	01/01/1900	31/12/9999
Libéria	318	LR	01/01/1900	31/12/9999
Libye	353	LY	01/01/1900	31/12/9999
Liechtenstein	118	LI	01/01/1900	31/12/9999
Lituanie	137	LT	01/01/1900	31/12/9999
Luxembourg (Grand-Duché)	113	LU	01/01/1900	31/12/9999
Macao	281	MO	01/01/1900	31/12/9999
Macédoine (Ex-Rép. yougoslave de)	148	MK	09/04/1993	31/12/9999
Madère (P.)	399		01/01/1900	31/12/9999
Malaisie	212	MY	01/01/1900	31/12/9999
Malawi	358	MW	01/01/1900	31/12/9999
Maldives	222	MV	01/01/1900	31/12/9999
Mali	319	ML	01/01/1900	31/12/9999
Malte	119	MT	01/01/1900	31/12/9999
Maroc	354	MA	01/01/1900	31/12/9999
Maurice Ile	317	MU	01/01/1900	31/12/9999
Mauritanie Rép. Islamique de	355	MR	01/01/1900	31/12/9999
Mexique	416	MX	01/01/1900	31/12/9999
Micronésie	602	FM	03/11/1986	31/12/9999
Moldavie (Rép.)	144	MD	31/12/1991	31/12/9999
Monaco (Principauté)	120	MC	01/01/1900	31/12/9999
Mongolie (Rép. pop. de)	221	MN	01/01/1900	31/12/9999
Monténégro	151	ME	23/06/2006	31/12/9999
Montserrat (R.U.)	493	MS	01/01/1900	31/12/9999
Mozambique	340	MZ	25/06/1975	31/12/9999
Mozambique	383	MZ	01/01/1900	25/06/1975
Myanmar (Union de)	201	MM	01/01/1900	31/12/9999
Namibie	384	NA	01/01/1900	31/12/9999
Nauru	615	NR	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Népal	213	NP	01/01/1900	31/12/9999
Ngwane (Royaume du Swaziland)	331	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Nicaragua	417	NI	01/01/1900	31/12/9999
Niger	321	NE	01/01/1900	31/12/9999
Nigéria (Rép. Fédér.)	322	NG	01/01/1900	31/12/9999
Niue	604	NU	19/10/1974	31/12/9999
Niue-ile (N.Z.)	685	NU	01/01/1900	19/10/1974
Norvège	121	NO	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Calédonie	683	NC	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelle-Zélande	613	NZ	01/01/1900	31/12/9999
Nouvelles-Hébrides	618		01/01/1900	30/07/1980
ONU indéterminé	741		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Guinée-Bissau	869		01/01/1900	31/12/9999
originaire de Myanmar	870		01/01/1900	31/12/9999
originaire des Emirats Arabes Unis	865		01/01/1900	31/12/9999
OTAN	721		01/01/1900	31/12/9999
Ouganda	323	UG	01/01/1900	31/12/9999
Ouzbékistan (Rép.)	227	UZ	31/12/1991	31/12/9999
Pacifique Iles du	620		01/01/1900	31/12/9999
Pakistan	259	PK	01/01/1900	31/12/9999
Palau	679	PW	01/09/1994	31/12/9999
Palestine	271	PS	04/01/2001	31/12/9999
Palestine	283		01/01/1900	03/01/2001
Panama	418	PA	01/01/1900	31/12/9999
Papouasie-Nouvelle-Guinée	619	PG	01/01/1900	31/12/9999
Paraguay	517	PY	01/01/1900	31/12/9999
pas encore définitivement établie	901		01/01/1900	31/12/9999
Pays-Bas	129	NL	01/01/1900	31/12/9999
Pérou	518	PE	01/01/1900	31/12/9999
Philippines	214	PH	01/01/1900	31/12/9999
Pitcairn (terr. dép. du R.U.)	692	PN	01/01/1900	31/12/9999
Pologne (République)	139		29/12/1989	31/12/1992
Pologne (Rép.)	122	PL	01/01/1900	31/12/9999
Polynésie	684	PF	01/01/1900	31/12/9999
Porto-Rico (Ile de)	487	PR	01/01/1900	31/12/9999
Portugal	123	PT	01/01/1900	31/12/9999
Qatar	267	QA	01/01/1900	31/12/9999
Rayé pour l'étranger	992		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié	700		01/01/1900	31/12/9999
Réfugié ONU	730		01/01/1900	31/12/9999
République Centrafricaine	305	CF	01/01/1900	31/12/9999
République de Djibouti	345	DJ	27/06/1977	31/12/9999
République de Sainte Lucie	428	LC	01/01/1900	31/12/9999
République Slovaque	141	SK	01/01/1993	31/12/9999
République socialiste du Vietnam	220	VN	01/01/1900	31/12/9999
République Tchèque	140	CZ	01/01/1993	31/12/9999
Rép. Arabe d'Egypte	352	EG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. démocrat. de Madagascar	324	MG	01/01/1900	31/12/9999
Rép. Khmer du Cambodge	202		01/01/1900	01/01/2000
Réunion	387	RE	01/01/1900	31/12/9999
Rhodésie	326		01/01/1900	18/04/1980
Roumanie	124	RO	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Ruanda	360		01/01/1900	01/07/1962
Russie (Fédération de)	145	RU	27/12/1991	31/12/9999
Rwanda (Rép.)	327	RW	01/07/1962	31/12/9999
Sahara	388	EH	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Marin	125	SM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Pierre et Miquelon (F.)	495	PM	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Siège	133	VA	01/01/1900	31/12/9999
Saint-Vincent	429	VC	01/01/1900	31/12/9999
Sainte-Hélène (Ile)	389	SH	01/01/1900	31/12/9999
Samoa américaines	690	AS	01/01/1900	31/12/9999
Samoa occidentales	614	WS	01/01/1900	01/01/1962
Sao Tomé et Principe (Rép. dém. de)	346	ST	01/01/1900	31/12/9999
Sénégal	320	SN	01/01/1900	31/12/9999
Sénégambie	348		01/01/1900	31/12/9999
Serbie	152	RS	23/06/2006	31/12/9999
Seychelles (Iles)	342	SC	29/06/1976	31/12/9999
Seychelles (Iles)	390	SC	01/01/1900	29/06/1976
SHAPE	720		01/01/1900	31/12/9999
Sierra Leone	328	SL	01/01/1900	31/12/9999
Singapour	205	SG	01/01/1900	31/12/9999
Slovénie (Rép. de)	147	SI	15/01/1992	31/12/9999
Somalie (Rép.)	329	SO	01/01/1900	31/12/9999
Soudan	356	SD	01/01/1900	31/12/9999
Soudan du Sud	365	SS	29/08/2011	31/12/9999
Sri Lanka	203	LK	01/01/1900	31/12/9999
St. Kitts et Nevis	431	KN	19/09/1983	31/12/9999
Suède	126	SE	01/01/1900	31/12/9999
Suisse	127	CH	01/01/1900	31/12/9999
Sultanat d'Oman	266	OM	01/01/1900	31/12/9999
Surinam	522	SR	25/11/1975	31/12/9999
Swaziland	347	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Swaziland	395	SZ	01/01/1900	31/12/9999
Syrie Rép. Arabe Syrienne	261	SY	01/01/1900	31/12/9999
Tadjikistan (Rép.)	228	TJ	10/01/1992	31/12/9999
Tahiti	688		01/01/1900	31/12/9999
Tanzanie (Rép. Unie de)	332	TZ	01/01/1900	31/12/9999
Tchad	333	TD	01/01/1900	31/12/9999
Tchécoslovaquie	130		01/01/1900	31/12/1992
Tchécoslovaquie	171		01/01/1900	31/12/1992
Territ sous tutelle américaine	691		01/01/1900	31/08/1994
Territ. dép. de l'Australie	693		01/01/1900	31/12/9999
Territ. dép. de la Nelle Zélande	694		01/01/1900	31/12/9999
Territoire palestinien	273		29/08/2011	31/12/9999
Thaïlande	235	TH	01/01/1900	31/12/9999
Timor	282		01/01/1900	31/12/9999
Timor-Leste (République démocratique)	215		01/01/1900	31/12/9999
Togo	334	TG	01/01/1900	31/12/9999
Tokelau (N-Z.)	686	TK	01/01/1900	31/12/9999
Tonga	616	TO	01/01/1900	31/12/9999
Transkei	396		01/01/1900	31/12/9999
Trinidad et Tobago	422	TT	01/01/1900	31/12/9999
Tunisie	357	TN	01/01/1900	31/12/9999

Pays	Code Pays INS	ISO Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
Turkménistan (Rép.)	229	TM	31/12/1991	31/12/9999
Turquie	262	TR	01/01/1900	31/12/9999
Tuvalu	621	TV	01/01/1900	31/12/9999
Ukraine (Rép.)	143	UA	31/12/1991	31/12/9999
Union d. Rép. Soc. Soviét	172		01/01/1900	27/12/1991
Union d. Rép. Soc. Soviét.	131		01/01/1900	31/12/1992
Uruguay	519	UY	01/01/1900	31/12/9999
Urundi	361		01/01/1900	01/07/1962
Vanuatu	624	VU	30/07/1980	31/12/9999
Vénézuéla	520	VE	01/01/1900	31/12/9999
Vietnam du Sud	217		01/01/1900	31/12/1992
Vietnam du Sud	279		01/01/1900	02/07/1976
Wallis et Futuna (F.)	689	WF	01/01/1900	31/12/9999
Yemen (Rép. arabe)	263		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. démocrat. popul.)	265		01/01/1900	21/05/1990
Yemen (Rép. du)	270	YE	22/05/1990	31/12/9999
Yougoslavie	169	YU	01/01/1900	24/05/1995
Yougoslavie (Serbie-Monténégro)	132	CS	24/05/1995	23/06/2006
Zaïre (République du)	364		01/12/1971	16/05/1997
Zambie	335	ZM	01/01/1900	31/12/9999
Zimbabwe	344	ZW	18/04/1980	31/12/9999

Date de publication:

24/11/2011

L'annexe est modifiée: Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe: 



AN2011-4-FR11.pdf



AN2011-4-FR11.doc



AN2011-4-FR11.xls



AN2011-4-FR11.txt



AN2011-4-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	01/01/9999
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de préension à temps plein / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de préension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999